

Monitoring de l'érosion #4

*Rapport sur l'état des relations bilatérales Suisse–UE :
Accent sur la Suisse romande et le Tessin*

Quatrième édition du 7 juin 2023

Teresa Hug Alonso et Patrick Dümmler

analyse

Rien n'a freiné l'érosion insidieuse des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne depuis juin 2022, date du dernier monitoring de l'érosion d'Avenir Suisse, bien au contraire. L'exemple le plus récent est celui des processus modifiés pour la certification des nouveaux wagons de chemin de fer. L'équivalence des produits de technique médicale et des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro a déjà été refusée auparavant, bien que la Suisse ait mis à jour ses prescriptions pour les aligner avec les textes juridiques révisés de l'UE. Désormais, tous les regards sont tournés vers l'industrie des machines, et ensuite l'industrie pharmaceutique. Si jusqu'à présent, l'industrie suisse a pu surmonter les obstacles supplémentaires à l'accès au marché sans trop de problèmes, c'est grâce à la gestion prévoyante des entreprises exportatrices. Elles étaient préparées à ce scénario d'érosion et ont cherché des solutions pour pouvoir continuer à approvisionner efficacement leurs clients sur le marché intérieur de l'UE.

Dans ce quatrième monitoring de l'érosion, Avenir Suisse se concentre sur les cantons romands et le Tessin. En comparaison avec le reste de la Suisse, les industries en Suisse latine sont bien plus diversifiées, ce qui permet aux cantons concernés de se prémunir des conséquences de l'érosion. Cette analyse de la Suisse romande et du Tessin l'illustre bien: l'érosion insidieuse génère trop peu de pression pour inciter la politique à prendre résolument le dossier européen en main. Avec l'UE comme marché principal, il est souvent plus intéressant pour une entreprise suisse de développer des capacités de production directement sur le marché intérieur. Finalement, le potentiel de croissance de la place économique suisse s'en trouve affaibli, mais aussi, par conséquent, sa prospérité.

Remerciements

Les auteurs remercient leurs nombreux interlocuteurs issus de l'économie, de la science et de l'administration qui ont mis leur expertise à disposition. La responsabilité du contenu de cette étude incombe uniquement aux auteurs Teresa Hug Alonso et Patrick Dümmler, ainsi qu'au Directeur d'Avenir Suisse, Peter Grünenfelder.

Editeur	Avenir Suisse, <i>avenir-suisse.ch</i>
Auteurs	Teresa Hug Alonso, Patrick Dümmler
Traduction	Kenza Vionnet
Relecture interne	Antoine Duquet
Conception	Ernie Ernst, Olivia Vilarino
ISBN	978-3-907453-07-0

© Juin 2023, Avenir Suisse, Zurich

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

Télécharger avenir-suisse.ch/fr/publication/monitoring-erosion-juin-2023-rapport-sur-letat-des-relations-bilaterales-suisse-ue-accent-suisse-romande-et-le-tessin/

Sommaire

1. Introduction	4
2. Accent sur la Suisse romande et le Tessin	6
L'érosion dans la recherche	6
L'érosion dans le domaine de l'ARM	8
La structure diversifiée des exportations atténue les conséquences	9
Pas de menace imminente pour des milliers d'emplois	12
Le risque d'érosion de la libre circulation des personnes	13
3. Conclusion	15
4. Modifications importantes depuis le dernier monitoring	16
Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce	16
Annexe 1: Coopération ayant déjà subi une érosion	19
Secteur/domaine politique: Recherche	19
Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce	21
Secteur/domaine politique: Agriculture	24
Secteur/domaine politique: Transports terrestres	25
Secteur/domaine politique: Marché financier	27
Secteur/domaine politique: Formation	29
Secteur/domaine politique: Culture et médias	30
Secteur/domaine politique: Coopération dans le domaine de la météorologie	31
Secteur/domaine politique: Candidature pour l'European Green Capital Award	31
Annexe 2: Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale	32
Secteur/domaine politique: Protection des données	32
Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce	34
Secteur/domaine politique: Transport aérien	36
Secteur/domaine politique: Sécurité douanière	37
Annexe 3: Potentiels de coopération bilatérale non exploités	38
Secteur/domaine politique: Accord sur l'électricité	38
Secteur/domaine politique: Accord sur la santé	41
Secteur/domaine politique: Prestations de services	42
Secteur/domaine politique: Transport aérien	43
Secteur/domaine politique: Agriculture	44
Secteur/domaine politique: Environnement	45
Secteur/domaine politique: Numérisation	46
Secteur/domaine politique: Sécurité des produits chimiques	47
Secteur/domaine politique: Coopération spatiale	48
Bibliographie	49

1. Introduction

Les relations entre la Suisse et l'UE sont soumises à un processus insidieux d'aliénation. Ce phénomène s'est manifesté pour la première fois lors de la non-prolongation de l'équivalence boursière en juin 2019, et plus récemment en raison de la modification de l'homologation des nouveaux véhicules ferroviaires. En conséquence, certaines compositions d'entreprises ferroviaires suisses ne peuvent plus être utilisées en trafic transfrontalier jusqu'à ce qu'elles soient recertifiées selon le droit de l'UE.

La non-équivalence dans le domaine des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* a un impact économique plus important. Bien que la Suisse ait mis à jour ses prescriptions de manière analogue aux textes juridiques révisés de l'UE, Bruxelles a décidé, pour des raisons politiques, de refuser l'équivalence formelle. Depuis, les entreprises suisses doivent assumer une hausse de travail administratif et doivent consacrer plus de temps pour pouvoir continuer à vendre leurs produits sur le marché intérieur de l'UE. Selon les estimations, les coûts uniques d'adaptation s'élèvent à environ 110 millions de francs et les coûts supplémentaires récurrents annuels à plus de 75 millions de francs. Viennent ensuite l'industrie des machines et l'industrie pharmaceutique. En raison du poids de ces deux branches sur la place industrielle suisse, les coûts devraient dépasser le seuil du milliard (Dümmler et Grünenfelder, 2021).

Les médias laissent entendre que l'industrie suisse a jusqu'à présent réussi à surmonter les obstacles supplémentaires à l'accès au marché. En effet, dans les branches concernées, les exportations n'ont pas chuté drastiquement et la production n'a pas été délocalisée de la Suisse vers l'UE. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. Tout d'abord, des gouvernances d'entreprises prévoyantes ont anticipé l'érosion et ont mis en place suffisamment tôt les structures juridiques nécessaires dans l'espace de l'UE. En effet, la décision du Conseil fédéral en mai 2021 de rejeter l'accord institutionnel (InstA) était prévisible: après la publication de l'accord, Berne ne s'est pas exprimée laissant ainsi la place aux acteurs critiques envers l'UE de s'en charger. Le fait que de nombreuses entreprises d'exportation se trouvent dans des segments à marge plus élevée pourrait également jouer un rôle. L'augmentation des coûts d'accès au marché devrait réduire la marge bénéficiaire dans de nombreux endroits, sans pour autant toucher à la substance. Les mesures visant à augmenter l'efficacité et les innovations offrent des possibilités de compenser le désavantage concurrentiel. De plus, la hausse de l'inflation dans la zone euro aide les fabricants locaux.

L'érosion des relations bilatérales avec le principal partenaire économique de la Suisse n'a-t-elle donc aucune répercussion? Si, car la place économique suisse souffre en raison de la perte de croissance potentielle. Les entreprises

qui produisent en Suisse, qui ont leur marché principal au sein de l'UE et qui se développent, devraient de plus en plus envisager d'étendre leurs capacités de production directement dans l'UE plutôt qu'en Suisse. Contrairement aux fermetures de sites de production, de telles décisions n'attirent pas l'attention des médias et ne se reflètent dans aucune statistique. Toutefois, au total, ces décisions affaiblissent le potentiel de croissance de la place économique suisse, ce qui devrait plaire aux milieux critiques à l'égard de la croissance et de l'immigration. Toutefois, à long terme, la prospérité actuelle de la Suisse ne pourra pas être maintenue.

Sur le plan économique, le processus d'érosion insidieux qui se déroule depuis quelques années exerce trop peu de pression pour redresser la barre. Ni un rapprochement avec l'UE (quelle qu'en soit la forme), ni des réformes nationales importantes visant à augmenter la productivité et donc, en fin de compte, la compétitivité de la place économique, ne semblent trouver de majorité, surtout pas durant une année d'élections fédérales. La Suisse s'auto-bloque.

On peut supposer que les partisans d'une restauration des accords bilatéraux seront moins nombreux à l'avenir. Depuis que les milieux syndicaux dictent la politique, la gauche a de facto renoncé à une alliance politique européenne, qui était auparavant une réussite. Ils se sont fourvoyés avec leur exigence d'une protection salariale absolue et non négociable et ne peuvent plus accepter, sans perdre la face, une solution qui ne reprend pas intégralement leurs revendications. L'extrême droite s'oppose depuis plus de trente ans à tout rapprochement avec l'UE et, au centre de l'échiquier politique, les milieux de l'artisanat voient plutôt d'un bon œil d'être tenus à l'écart de la concurrence indésirable en provenance de l'UE. Il ne faut pas non plus s'attendre à un soutien de l'extérieur du Parlement. Ainsi, les représentants des hautes écoles ont jusqu'à présent mis en garde en vain contre les conséquences négatives à long terme du statut de pays tiers de la Suisse dans le programme Horizon Europe. Les fonds de la période d'attribution actuelle du programme de recherche diminuent chaque jour, sans que les institutions de recherche suisses puissent y prétendre.⁻¹ L'affaire est donc close, et il semblerait qu'une association complète soit une option au plus tôt lors de la prochaine période d'attribution.

1 En tant que pays tiers, la Suisse peut postuler à certains appels d'offres du programme Horizon Europe, mais elle est exclue d'autres programmes tels que les prestigieux *European Research Council (ERC) Grants*.

2. Accent sur la Suisse romande et le Tessin

La dernière édition de cette publication s'est concentrée sur l'érosion au Nord-Ouest de la Suisse. Cette édition met l'accent sur la Suisse romande. Il s'agit d'examiner de plus près les cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Jura, Valais et Vaud. Le Jura a déjà été analysé dans la dernière édition, car il fait partie de la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest. Canton francophone, le Jura fait également partie de la Suisse romande. Par ailleurs, cette édition fournit des données plus récentes, notamment sur ce canton. Pour compléter la vue d'ensemble sur les cantons limitrophes en dehors de la Suisse alémanique, cette édition s'intéresse également au Tessin. Comme dans le troisième monitoring de l'érosion, la coopération en matière de recherche, l'accord sur les obstacles techniques au commerce et la libre circulation des personnes sont au centre des explications qui suivent.

L'érosion dans la recherche

2023 marque la troisième année du programme de recherche «Horizon Europe», prévu jusqu'en 2027. Bien que la Suisse ait toujours tenté, lors de discussions exploratoires, d'obtenir un accès complet au programme, malgré l'absence d'accord institutionnel (InstA), elle n'y est jamais parvenue. Les inconvénients qui en résultent, en particulier pour les hautes écoles suisses, sont difficiles à quantifier. Les chiffres du dernier programme de recherche Horizon Europe, entre 2014 et 2020, fournissent toutefois des indications. Ainsi, selon les données les plus récentes de l'UE (état au 21.12.2022), un total de 5,02 milliards d'euros de subventions a été versé à la Suisse, ce qui a permis de soutenir 15 928 participants à des projets (EC, 2022b).⁻² Cette somme a été complétée par 2,5 milliards d'euros supplémentaires depuis la publication du dernier monitoring de l'érosion.⁻³ On peut supposer que les hautes écoles suisses auraient réussi à obtenir des fonds de recherche d'un montant similaire dans le cadre d'Horizon Europe.

La Suisse romande a reçu près de la moitié (43,8%) des contributions suisses d'«Horizon Europe 2020» (voir figure 1). La plus grande partie, soit environ 22%, a été versée dans le canton de Vaud, ce qui fait de ce canton le deuxième plus grand bénéficiaire de l'accord de recherche après Zurich (32,6% de toutes les contributions). Le fait que les deux cantons soient si loin devant est dû aux écoles polytechniques fédérales ETH et EPFL.

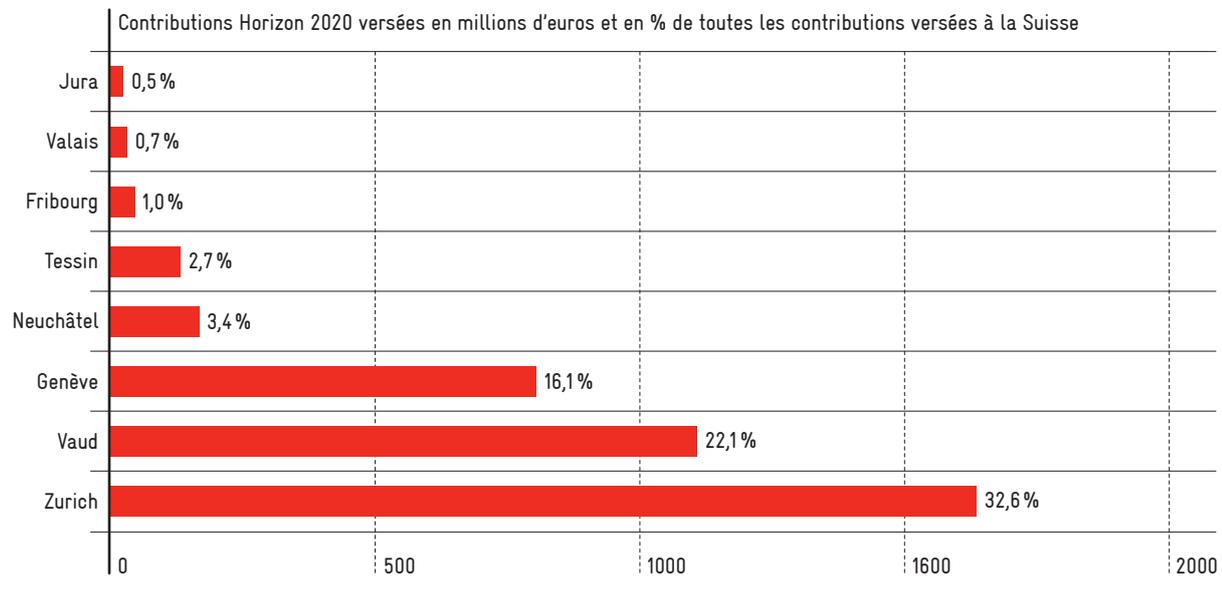
2 Les subventions de l'Etat peuvent être critiquées d'un point de vue libéral (voir monitoring de l'érosion #3, page 6, note de bas de page 2).

3 Certains programmes lancés dans le cadre d'Horizon 2020 sont encore en cours. Ils continuent donc de recevoir des subventions, mais celles-ci sont imputées au programme précédent et non à Horizon 2020. Il peut donc y avoir des différences dans les chiffres cités dans les monitorings de l'érosion précédents.

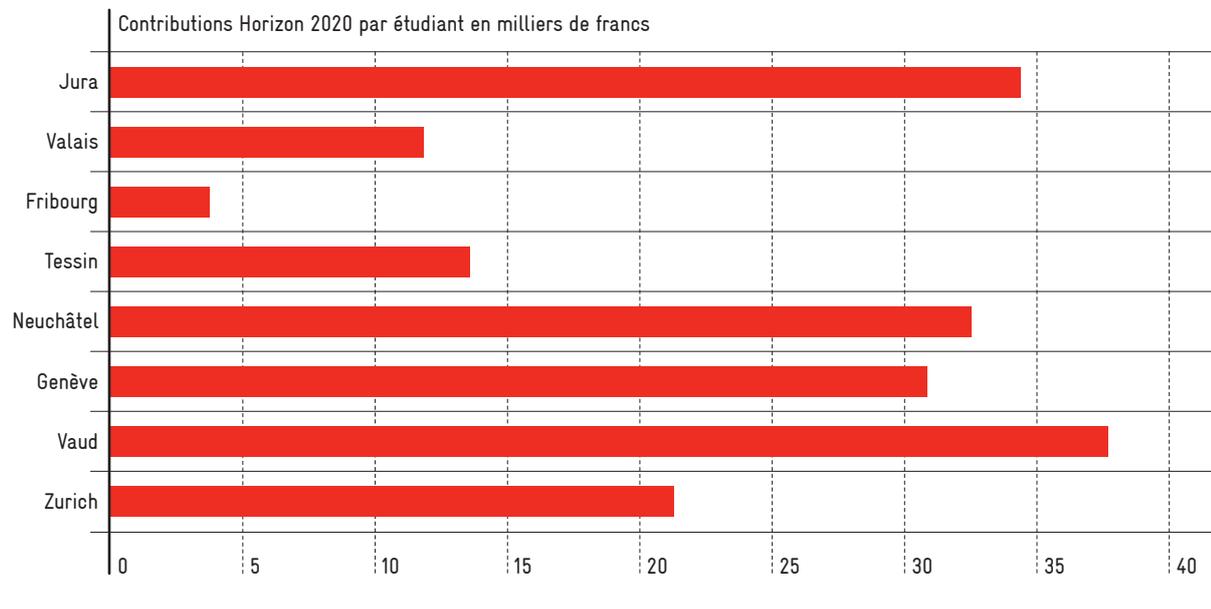
Figure 1

Zurich, Vaud et Genève ont reçu le plus de fonds d'Horizon 2020

Au total, environ 2,2 mia. d'euros de contributions de l'UE ont été versées en Suisse romande. Cela correspond à 43,8% de toutes les contributions versées en Suisse du programme Horizon 2020.



Source : EC, 2022b



Source : BFS, 2023c, 2023b; Etat de Fribourg, 2022; Haute Ecole Arc, 2021; HES-SO Valais-Wallis, 2021; IHEID, 2021

Elles ont chacune reçu environ 15% de toutes les contributions versées à la Suisse, ce qui correspond à un soutien cumulé de 1,5 milliard d'euros. Elles devancent ainsi largement l'Université de Zurich, qui a reçu 6,2% des contributions, soit 310 millions d'euros. L'Université de Genève a reçu 5,7% des

contributions (288 millions d'euros). L'exclusion d'Horizon Europe devrait donc être la plus douloureuse pour ces institutions de recherche.

L'EPFL a certes annoncé que les mesures transitoires du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri) sont actuellement suffisantes et permettent un financement stable des projets en cours. Néanmoins, ces mesures commencent à atteindre leurs limites, car les projets financés étaient le résultat de collaborations déjà existantes. L'EPFL constate désormais que ses partenaires européens impliquent moins les chercheurs suisses dans de nouveaux projets. Concrètement, l'école a été invitée à participer à 130 projets, ce qui représente une réduction de 20 % par rapport à la moyenne des années précédentes avec Horizon 2020 (2014–2020). Pour les projets dans le cadre du programme Marie Skłodowska-Curie, qui soutient surtout les jeunes talents, la participation a même baissé de 64 %. Avec Horizon 2020, l'EPFL avait pu diriger jusqu'à six nouveaux projets par an dans les domaines de la robotique, des technologies quantiques ou de l'énergie verte (EPFL, 2023). Aujourd'hui, la coordination par des partenaires suisses n'est plus possible.

Pour la Suisse romande, l'érosion dans le domaine de la recherche est douloureuse. Non seulement pour Vaud et Genève, mais aussi pour les cantons de Neuchâtel et du Jura. Ceux-ci ont reçu moins de fonds en valeur absolue, mais en raison du nombre réduit d'étudiants, la baisse est importante : les étudiants romands ont reçu environ 32 500 francs (Neuchâtel) et 34 400 francs (Jura) par personne avec Horizon 2020, ce qui est bien plus élevé qu'à Zurich (21 300 francs). Les instituts de recherche tessinois, moins impliqués dans Horizon 2020 par le passé, ont reçu des fonds de recherche à hauteur de 136 millions d'euros, ce qui représente moins de 3 % de toutes les contributions de l'UE à la Suisse.

L'érosion dans le domaine de l'ARM

L'érosion des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE ne s'observe pas seulement dans le domaine de la recherche, mais aussi dans certains secteurs économiques. Ainsi, de nouveaux obstacles techniques au commerce sont apparus pour les entreprises exportatrices, car l'UE ne met plus à jour l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM).

L'accord stipule que l'UE considère comme équivalentes les prescriptions et les normes de sécurité suisses pour différents produits industriels. Les biens suisses exportés vers le marché intérieur européen ne doivent donc pas être soumis à un examen supplémentaire. L'accord est toutefois de nature statique et perd sa validité dès que des modifications sont apportées aux réglementations concernées. Une telle modification pourrait être initiée aussi bien par la Suisse que par l'UE. Dans la pratique, la Suisse s'aligne toutefois sur son grand partenaire commercial avec sa politique «d'adaptation autonome». La simple adaptation réglementaire ne suffit toutefois pas

à rétablir l'équivalence. Il faut une mise à jour de l'ARM pour que la reconnaissance mutuelle soit à nouveau ancrée juridiquement.⁻⁴

Le cas contraire, les entreprises qui servent à la fois le marché suisse et le marché européen devront peut-être faire certifier leurs produits deux fois. Désormais, les fabricants suisses doivent également disposer d'un mandataire responsable des produits exportés et ayant son siège sur le marché intérieur (les fabricants de l'UE sont désormais soumis à la même obligation en Suisse).⁻⁵ Les coûts supplémentaires qui en découlent constituent un obstacle, en particulier pour les PME suisses. Le surcoût lié à la recherche ou à l'embauche d'un mandataire est plus important pour les petites entreprises que pour les grandes, qui disposent souvent déjà de structures adéquates.

Concrètement, les secteurs de la technologie médicale et du diagnostic *in vitro* sont jusqu'à présent concernés par l'érosion de l'ARM. L'accord couvre au total 20 secteurs de produits⁻⁶ qui pourraient également être concernés par une érosion à l'avenir si la situation juridique devait changer, notamment du côté de l'UE. Dans certains domaines, il est déjà évident que cela se produira. Par ailleurs, la directive du Parlement européen relative aux machines est actuellement en cours de révision. La procédure législative n'est certes pas encore terminée, mais la confirmation formelle de la nouvelle loi est attendue fin 2023 (CE Team, 2022). Une érosion est également prévue dans le domaine des produits de construction, même si le calendrier est encore moins clair. La proposition législative de la Commission européenne n'a été présentée que le 30 mars 2022. Elle estime que le projet ne pourra pas entrer en vigueur avant 2025 (Bauindustrie, 2022).

La structure diversifiée des exportations atténue les conséquences

Pour évaluer dans quelle mesure la Suisse romande est touchée par l'érosion de l'accord sur les obstacles techniques au commerce, il vaut la peine de regarder la structure des exportations des différents cantons. Les coûts sont surtout supportés par les entreprises exportatrices. De plus, c'est en premier lieu l'industrie de transformation qui profite de l'ARM, raison pour laquelle il convient avant tout d'analyser le deuxième secteur.⁻⁷

Par rapport à l'ensemble de la Suisse, tant les cantons romands que le Tessin sont plus diversifiés sur le plan industriel (voir figure 2a). La raison principale: la part élevée de l'industrie pharmaceutique dans l'ensemble des exportations de la Suisse (voir figure 2b). Parmi les cantons listés ci-dessous, seul

4 On voit ici la différence entre les accords bilatéraux et l'adaptation autonome: les accords garantissent certains accords en vertu du droit international public. Dans le cas de l'adaptation autonome, il s'agit en revanche d'une adaptation choisie par la Suisse au droit de l'UE (Oesch, 2020).

5 Voir annexe 1, section sur les entraves techniques au commerce.

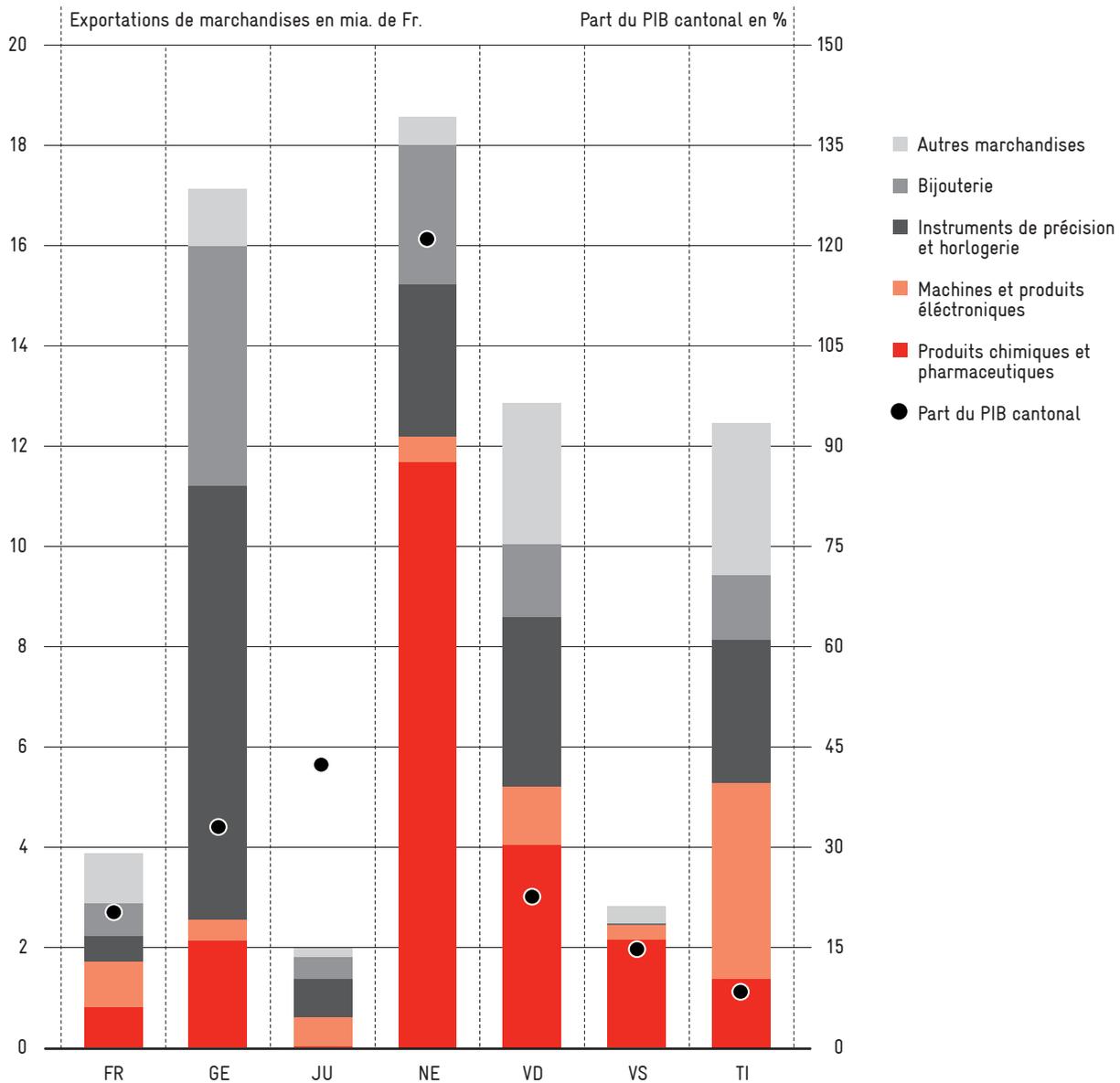
6 Pour une liste complète des secteurs de produits, voir https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Technische_Handelsbemmnisse/Mutual_Recognition_Agreement_MRA0/MRA_Schweiz_EU.html

7 Pour faciliter la comparaison, la catégorie des métaux a été exclue, car elle comprend la production et la première transformation des métaux précieux. En effet, le Tessin et le canton de Neuchâtel abritent quelques-unes des plus grandes raffineries d'or au monde.

Figure 2a

La diversification réduit les coûts de l'érosion

En 2020, à l'exception de Neuchâtel et de Genève, les cantons romands présentaient une structure d'exportation diversifiée. De plus, pour la plupart des cantons, les exportations de marchandises représentent moins d'un tiers du PIB cantonal.



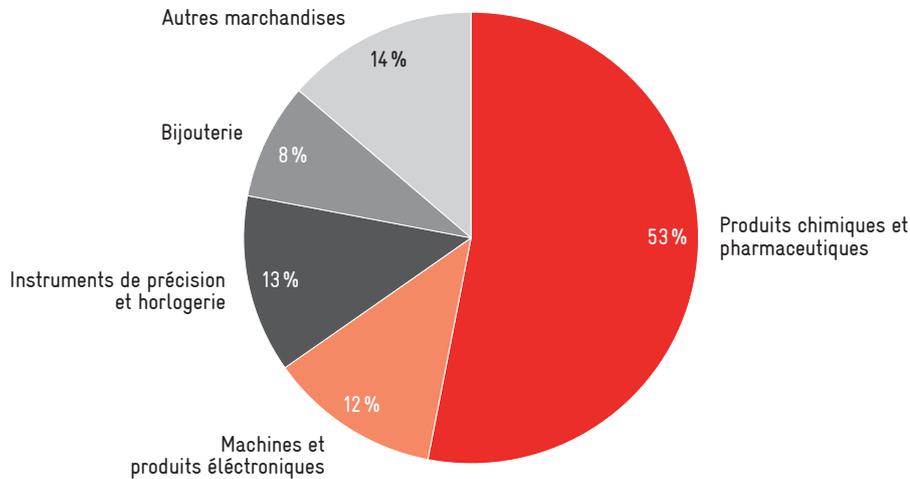
Source : BAZG 2023; BFS 2022e

Neuchâtel est plus spécialisé que la moyenne dans l'industrie pharmaceutique, avec près de 60 %. Dans ce domaine, il n'y a toutefois pas encore de risque immédiat d'érosion de l'ARM. La situation est différente dans le secteur des machines et de l'électricité, où l'érosion est déjà prévisible. Cela pourrait surtout toucher le Tessin et le Jura. Certes, ces cantons ne sont pas spécialisés dans ces domaines – les exportations de machines et d'appareils électriques représentent tout de même une part de 22 % (TI) et même de 30 % (JU). Avec la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne rela-

Figure 2b

Exportations de marchandises de la Suisse en 2020 (hors métaux)

La Suisse mise sur les exportations de produits pharmaceutiques. Les métaux (qui représentent environ un quart des exportations) n'ont pas été pris en compte, car les exportations d'or raffiné faussent les statistiques suisses.



Source : BAZG, 2023

tive aux machines, les entreprises actives dans ce secteur devront bientôt surmonter de nouveaux obstacles à l'exportation.

La plus grande diversification des exportations atténue les effets de l'érosion sur les cantons romands et le Tessin. A cela s'ajoute le fait que pour la plupart des cantons romands, les exportations de marchandises représentent moins d'un tiers de la performance économique cantonale. La grande exception est Neuchâtel, où le taux d'exportation, c'est-à-dire la part des exportations dans le PIB, atteint 120 %. Un taux supérieur à 100 % peut s'expliquer par le fait que le canton importe de nombreux produits intermédiaires (par exemple pour la fabrication d'appareils médicaux), les transforme ou les affine et les réexporte ensuite à un prix nettement plus élevé. Une telle intégration dans les chaînes de création de valeur internationales est favorisée par une limitation des barrières commerciales. L'érosion de l'ARM pourrait toutefois réduire les bénéfices. L'orientation du Jura vers l'exportation est moins prononcée, mais néanmoins considérable. Ses exportations sont certes faibles en volume, mais elles représentent 42 % du PIB du canton. De plus, environ un tiers des exportations provient du secteur des machines et de l'électronique, qui sera touché par l'érosion à l'avenir.

Les effets de l'érosion sur la Suisse romande, que l'on peut considérer comme faibles, ne constituent pas la fin de l'alerte générale pour la Suisse, fortement orientée vers l'exportation. Ainsi, en 2021, la Suisse romande, avec un volume d'environ 71 milliards de francs, était toujours responsable d'environ un quart (27,6 %) des exportations de marchandises (hormis or/métaux) de la Suisse (256 milliards de francs au total), principalement Neu-

châtel (8,9 %) et Genève (8,6 %). Avec 103 milliards de francs, le Nord-Ouest⁸ de la Suisse a assuré 40 % de toutes les exportations en 2020. Le canton de Bâle-Ville en a assuré près d'un tiers (30 %).

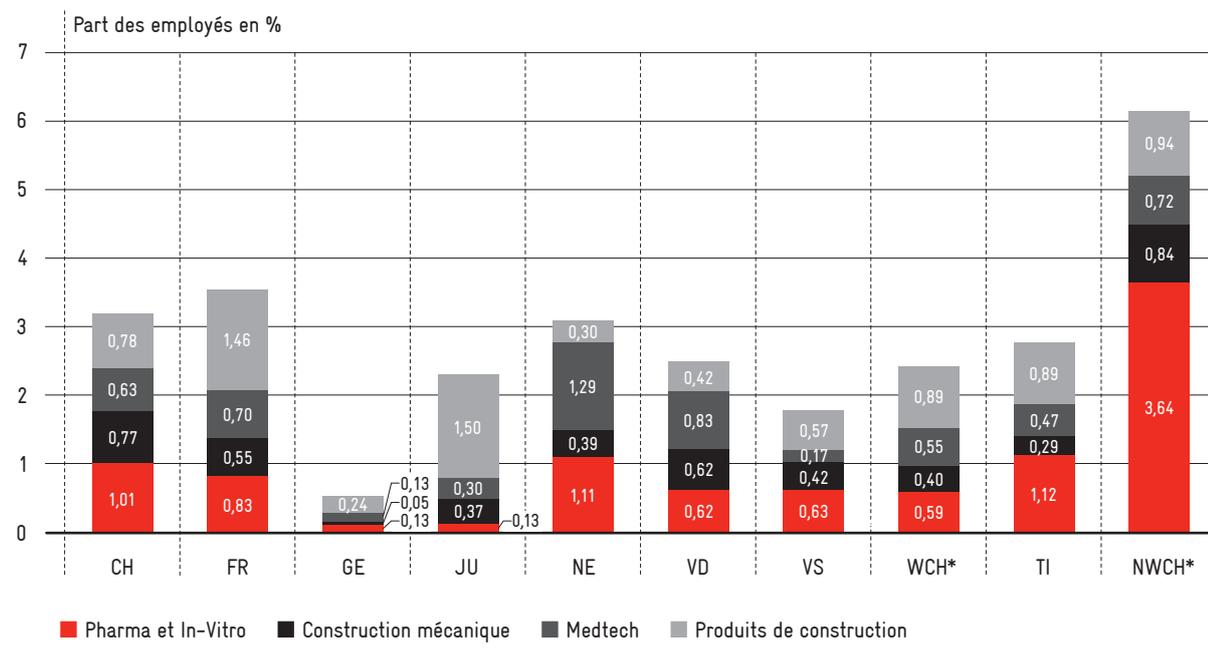
Pas de menace imminente pour des milliers d'emplois

Si l'on considère le nombre d'employés travaillant dans les secteurs touchés par l'érosion, la Suisse romande et le Tessin ne devraient être que relativement peu touchés (voir figure 3). Ainsi, dans la plupart des cantons, moins de 1% des employés travaillent dans le secteur de la technologie médicale. Neuchâtel fait ici figure d'exception avec une part de 1,3 %, ce qui représente tout de même 1300 employés. La situation est similaire dans les secteurs où l'érosion est prévue. Il ne faut pas s'attendre à de grands changements sur le marché du travail, si ce n'est en raison de l'érosion de l'ARM.

Figure 3

Moins d'impact sur le nombre d'employés

La part d'employés dans les secteurs touchés par l'érosion était nettement plus faible en 2020 en Suisse romande qu'au Nord-Ouest du pays, même si elle était légèrement supérieure à la moyenne nationale à Fribourg et Neuchâtel. A Genève, la part des employés potentiellement touchés n'atteint qu'un demi pourcent.



Source : BFS, 2022a

*WCH = Suisse romande, NWCH = Suisse du Nord-Ouest

8 Sans le Jura, car le canton a été compris dans la Suisse romande pour cette comparaison.

Le risque d'érosion de la libre circulation des personnes

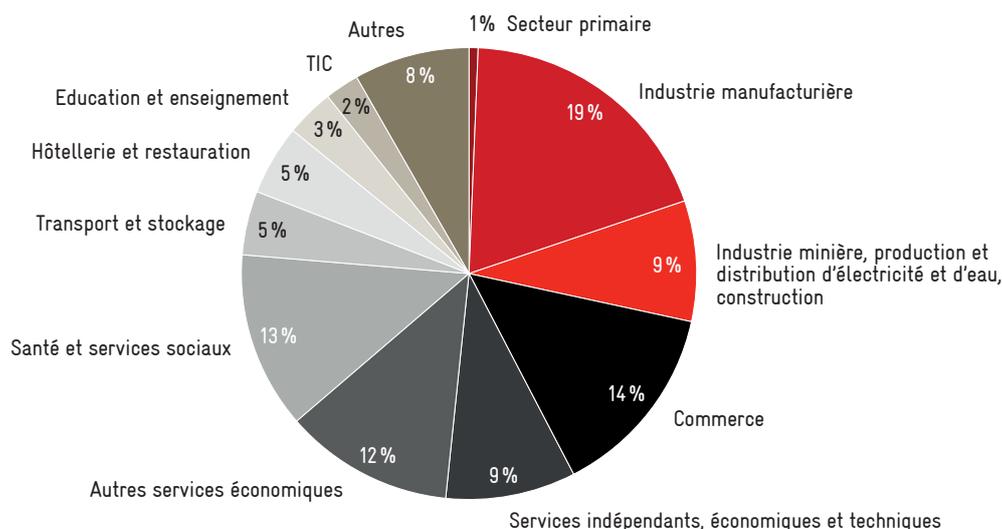
Il se peut que les effets de l'érosion dans le domaine de l'ARM soient faibles pour la Suisse romande et le Tessin. On ne pourrait toutefois pas en dire autant sur une éventuelle érosion de la libre circulation des personnes. Les cantons frontaliers en particulier, dont font partie tous les cantons cités, à l'exception de Fribourg, profitent directement de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. L'un des avantages des cantons frontaliers est la meilleure disponibilité des travailleurs frontaliers par rapport aux cantons situés à l'intérieur du pays (voir *Monitoring de l'érosion #3*). Ainsi, les frontaliers présentent souvent un niveau de qualification supérieur à la moyenne et comblent les lacunes du marché du travail suisse. Les travailleurs étrangers sont complémentaires et ne remplacent généralement pas, comme on le craint souvent, la main-d'œuvre locale (Fischer, 2023).

C'est au Tessin et à Genève que la part des frontaliers dans la population active cantonale est la plus élevée, avec respectivement 46,8 % et 44,1 %. Toutefois, le Jura (26,5 %), Neuchâtel (16,3 %) et Vaud (9 %) emploient également un nombre bien plus élevé de frontaliers par rapport à la moyenne suisse de 8 % (voir *Monitoring de l'érosion #3*). Le Valais affiche une part de 2,2 %, qui s'explique notamment par l'accès difficile dû à la topographie du canton, un aspect important pour les pendulaires. A plus de 30 minutes de la frontière, l'attrait pour les frontaliers diminue (Beerli et al., 2021). Par exemple, la part des frontaliers à Berne ou dans les cantons de Suisse centrale est inférieure à 1 %.

Figure 4

Deux tiers des frontaliers travaillent dans le secteur tertiaire

En 2021, 70 % de tous les frontaliers en Suisse romande travaillaient dans le secteur tertiaire (noir/gris/marron), 29 % dans le secteur secondaire (rouge). En revanche, seul 1 % des frontaliers travaillaient dans le secteur primaire.



Source : BFS, 2022b

Ce n'est pas seulement le nombre de frontaliers qui est important, mais aussi l'activité qu'ils exercent. Ainsi, en 2021, seul un quart (28 %) des frontaliers de Suisse romande travaillait dans le secteur secondaire (voir figure 4), dont deux tiers à nouveau dans les trois principales branches exportatrices de Suisse (industrie chimique et pharmaceutique, industrie des machines, des équipements électriques et des métaux et industrie des instruments de précision et horlogerie). La majorité des frontaliers (71 %) était employée dans le secteur tertiaire. La situation est similaire au Tessin, où 33 % des frontaliers travaillent dans le secteur secondaire et 66 % dans le secteur tertiaire. Ce constat est important, car le secteur tertiaire, mesuré par rapport au PIB cantonal, est responsable de la majeure partie de la création de valeur, tant en Suisse romande (66 %) qu'au Tessin (65 %) (BFS, 2022f). A Genève, le secteur tertiaire représente même 76 % du PIB cantonal et 70 % dans le canton de Vaud.

3. Conclusion

Contrairement au Nord-Ouest du pays, la Suisse romande et le Tessin semblent être beaucoup moins touchés par l'érosion des relations entre la Suisse et l'UE. C'est ce que nous observons sur la base des statistiques. Toutefois, on ne peut pas lever l'alerte générale. Le Conseil fédéral l'a reconnu et mène depuis mars 2022 des discussions exploratoires avec l'UE en vue d'un nouvel accord. Jusqu'à présent, neuf rondes ont eu lieu (état en mai 2023), mais – du moins vu de l'extérieur – les parties suisse et européenne ne sont d'accord, ni sur le contenu exact et l'étendue d'un nouvel accord, ni sur la vitesse à laquelle un nouveau projet doit être élaboré. Alors que le Conseil fédéral était encore récemment optimiste quant à la possibilité de trouver une nouvelle base dans un avenir proche, il freine désormais des quatre fers et modère les attentes. Cela s'explique par le fait que la secrétaire d'Etat en charge du dossier côté suisse a récemment quitté ses fonctions. Elle s'ajoute ainsi à une longue liste de négociateurs helvétiques qui ont finalement échoué en raison des exigences de la politique nationale.

Des erreurs ont été commises il y a des années. Nous observons deux truismes sur les négociations: premièrement, il est rare que les exigences maximales d'une seule partie soient intégrées dans l'accord final. Deuxièmement, une bonne stratégie consiste à savoir, avant d'interrompre les négociations ou de décider de ne pas signer un accord, quelle est l'alternative à l'accord souhaité. Celle-ci doit être meilleure que le résultat mis sur la table.

Communiquées de manière peu habile, les lignes rouges du Conseil fédéral pour les négociations avec l'UE sur l'accord institutionnel (mesures d'accompagnement, directive relative au droit des citoyens de l'Union, systèmes de sécurité sociale) ont fait croire à certains groupes d'intérêts nationaux qu'un accord était possible même sans concessions helvétiques dans ces domaines. Les attentes étaient donc élevées.

En décidant de ne pas signer l'accord institutionnel, le Conseil fédéral a de facto opté pour l'érosion comme *Best Alternative To a Negotiated Agreement*. Du moins, depuis la présentation de l'accord fin 2018, ni le Conseil fédéral, ni les critiques de l'UE n'ont été en mesure de proposer une alternative à l'accord institutionnel qui mobilise des majorités à l'intérieur du pays et qui ne produise pas d'opposition fondamentale auprès de l'UE. L'accord demeure le nœud gordien de la Suisse, alors que les relations bilatérales continuent de s'éroder.

S'engager pour la place économique suisse, c'est aussi lutter pour des accès aux principaux marchés d'exportation avec le moins d'obstacles possible. L'érosion est un poison insidieux pour l'attractivité de la place économique.

4. Modifications importantes depuis le dernier monitoring

Les secteurs listés ci-dessous ont connu des modifications des échanges bilatéraux par rapport à la dernière édition du monitoring de l'érosion. Cela concerne par exemple les relations entre des entreprises et institutions suisses et leurs contreparties dans l'UE.

Légende:

↻ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modification depuis
le dernier monitoring de
l'érosion (17.06.2022)

Principales modifications depuis
le dernier monitoring de l'érosion



Entraves techniques au commerce – technique médicale

Il s'agit d'une légère amélioration pour les exportateurs suisses: au vu de la surcharge des organismes de certification et afin de ne pas mettre en danger la sécurité d'approvisionnement du marché intérieur de l'UE, la Commission européenne veut donner aux entreprises jusqu'à fin 2028 au plus tard, au lieu de mai 2024, pour faire réévaluer les certifications relevant de l'ancienne réglementation. Il ne s'agit pas d'une concession explicite à la Suisse, mais elle devrait profiter de cette réglementation.



Transports terrestres – chemins de fer

Début 2024, la Suisse sera exclue de l'accès à la plateforme centrale de données et de communication de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA). Cela signifie un retour en arrière de 25 ans, à l'époque où les différentes autorités nationales d'homologation traitaient leurs procédures sans coordination internationale. Dans un cas extrême, les wagons certifiés en Suisse – par exemple pour le transport de marchandises – pourraient se voir interdire de circuler dans les autres pays de l'UE. Cela mettrait en péril l'objectif du transfert de la Suisse (transport transfrontalier de marchandises par train plutôt que par camion).

La Commission européenne fait dépendre la poursuite de l'admission transfrontalière de matériel roulant non seulement d'un règlement des questions institutionnelles, mais aussi dorénavant d'une ouverture de la Suisse dans le trafic international des voyageurs. La Suisse devrait accorder aux compagnies étrangères un accès complet au réseau ferroviaire suisse. En outre, l'UE pose également de nouvelles exigences en matière d'aides publiques. Elle veut par exemple soumettre les transports terrestres aux règles européennes. Les CFF devraient alors craindre, par exemple, de perdre les conditions avantageuses que la Confédération leur accorde lors de l'achat de trains.



Protection des données

Depuis 2018, le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE est en vigueur. En automne 2020, le Parlement suisse a donc adopté la loi fédérale sur la protection des données adaptée. Elle entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Les normes suisses seront alignées sur celles de l'UE. Toutefois, une reconnaissance formelle d'équivalence par l'UE est également nécessaire. Celle-ci est toujours en suspens malgré l'approche de la date butoir.



Entraves techniques au commerce – machines et pharma

Le nouveau règlement européen sur les machines a été adopté par le Parlement européen en avril 2023 et est désormais en vigueur. Les entreprises disposent d'un délai de transition de 42 mois, de sorte que le règlement devra être appliqué au plus tard en janvier 2027. Si d'ici là, l'ARM entre la Suisse et l'UE n'est pas mis à jour, l'exportation vers l'UE sera nettement plus compliquée et donc plus chère pour les entreprises suisses concernées.

Fin avril 2023, l'UE a annoncé une réforme des règles relatives aux médicaments, notamment pour limiter les pénuries. Cela créerait pour la Suisse de nouveaux obstacles dans le commerce des médicaments. Dans le domaine de la technologie médicale, où l'érosion a déjà eu lieu, plusieurs entreprises européennes ont cessé d'exporter en raison de la bureaucratie des Etats tiers qui s'est créée (la Suisse fait dorénavant partie des Etat tiers). Dans le domaine des médicaments, un tel comportement ne ferait qu'aggraver la pénurie actuelle.



Transport aérien – pilotes

En créant une licence nationale de pilote professionnel, le Parlement a mis en péril le bon fonctionnement de l'accord sur le transport aérien avec l'UE. Concrètement, les pilotes devraient pouvoir voler de manière indépendante jusqu'à l'âge de 65 ans (au lieu de 60 ans comme le prévoit l'accord). Pour l'instant, la Commission européenne n'a pas précisé l'ampleur des contre-mesures. En vertu de l'article 31 de l'accord, il serait par exemple possible de renoncer à la reconnaissance mutuelle des licences de pilote (dans les domaines de l'aviation de ligne, de l'aviation d'affaires et de l'aviation privée).



Accord sur l'électricité ou l'énergie

Pour conclure un accord sur l'électricité, la Suisse devrait ouvrir complètement son marché de l'électricité. Aujourd'hui, seuls les gros clients peuvent choisir eux-mêmes leur fournisseur. Dans l'acte modificateur général actuellement en discussion (révision complète de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité), la libéralisation du marché n'a probablement aucune chance au niveau de la politique nationale. Or, l'année 2025 approche tout comme la réduction de la capacité d'importation d'électricité de la Suisse. Nos pays voisins devront alors réserver au moins 70 % des capacités de réseau transfrontalières au commerce entre les Etats membres de l'UE. Si les pays ont du mal à respecter la règle des 70 %, il se peut qu'ils soulagent temporairement leurs goulots d'étranglement internes au réseau au détriment des capacités d'exportation pour la Suisse – autrement dit, les capacités d'importation de la Suisse seraient fortement réduites.

Et ce, alors que l'électricité est déjà rare. A long terme, les négociations ne devraient donc pas porter uniquement sur l'électricité. Il faut viser un accord global sur l'énergie. Avec le tournant énergétique, les sources d'énergie telles que l'hydrogène ou les carburants synthétiques gagnent en importance, en plus de l'électricité.



Services – secteur de la finance

Les gestionnaires de fortune suisses n'ont que des possibilités limitées pour s'occuper de clients de l'UE depuis la Suisse. Celles-ci devraient même être encore plus restreintes à l'avenir sur la base d'une adaptation prévue des directives de l'UE sur les fonds propres (Capital Requirements Directive VI, CRDVI). Cette réforme a été déclenchée par le Brexit: l'UE voulait protéger ses banques. Les nouvelles règles devraient limiter massivement la marge de manœuvre pour effectuer des opérations transfrontalières, notamment avec l'Allemagne, depuis la Suisse.



Environnement – «Green Deal»

En raison du changement climatique, l'UE prévoit d'introduire différentes mesures dont l'élaboration justifie des entraves supplémentaires au commerce, par exemple par des prescriptions plus strictes sur les produits ou l'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui doit être mis en œuvre par étapes à partir de 2023. Le Conseil fédéral est en train de clarifier l'impact d'un tel MACF sur la Suisse et les actions possibles.



Numérisation

Pour les exportateurs suisses, les obstacles devraient se multiplier. En effet, suite à la stratégie numérique de l'UE «Une Europe adaptée à l'ère du numérique», des instruments réglementaires sont de plus en plus appliqués pour faire respecter les normes juridiques dans les pays tiers comme la Suisse. Afin de pouvoir demander des comptes aux entreprises fautives, l'UE mise de plus en plus sur l'obligation de désigner des représentants juridiques domiciliés dans l'UE, qui peuvent être tenus responsables en cas de violation des règles par des entreprises d'Etats tiers. En outre, la Suisse, en tant qu'Etat tiers, devrait être exclue des efforts de l'UE visant à créer une «autonomie stratégique ouverte» ainsi qu'une «souveraineté technologique» dans des domaines technologiques sensibles.

Annexe 1 : Coopération ayant déjà subi une érosion

Ci-dessous sont listés les secteurs qui ont déjà connu une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux en raison de l'érosion en cours des accords. Cela concerne par exemple les relations entre des entreprises et institutions.

Légende:

➔ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Remarque : Toute évolution doit être comprise par rapport au dernier monitoring de l'érosion du 17 juin 2022.

Secteur/domaine politique: Recherche

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'éro-
sion (17.06.2022)

Date

Chiffres clés



14.07.2021:
La Suisse admise comme
pays tiers dans le PCRI
Horizon Europe

20 hautes écoles suisses concernées : les deux EPF, 10 universités, 8 hautes écoles spécialisées, mais également de nombreuses PME (19,5% de la totalité des projets) (EC 2023) ; troisième place en matière de taux d'obtention de projets (17,1%) ; plus de 1000 startups et sociétés issues des programmes depuis 2003 grâce à la participation de la Suisse aux projets ; un tiers des PME ayant pris part à un projet créent un emploi (SBFI, 2019).

Evolution

Avec ces programmes de recherches, l'UE vise à créer un Espace européen de la recherche et à mieux l'organiser.⁻⁹ Le 12 juin 2021, soit 17 jours après la rupture par le Conseil fédéral des négociations sur l'accord institutionnel, la Commission européenne a confirmé les points suivants : la Suisse est considérée comme un Etat non associé dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon Europe de l'UE. Le statut d'Etat tiers ne signifie pas une exclusion complète du programme de recherche, mais il comporte depuis peu de nombreuses restrictions. Ainsi, les institutions de recherche de la Suisse peuvent certes continuer à participer à la plupart des projets conjoints, mais dorénavant uniquement à titre de partenaire complémentaire à un consortium comprenant au moins trois institutions issues de trois différents Etats membres ou Etats associés de l'UE.

En revanche les coordinations de projets ainsi que la participation aux actions de soutien et de coordination (CSA – Coordination Support Action)⁻¹⁰ ne sont plus possibles.⁻¹¹ En outre, une entité suisse participant à un projet n'est plus financée par la Commission européenne, mais par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri). Sont dorénavant exclues les participations d'initiatives individuelles suisses aux

9 Le programme précédent, Horizon 2020, comprenait un budget de 81,6 milliards d'euros. Les chercheurs suisses en ont reçu – bien que la Suisse n'ait été considérée que partiellement associée entre-temps – un total de 2,59 milliards de francs, ce qui correspond à une part de 4%.

10 Les mesures CSA sont des mesures d'accompagnement dédiées à la recherche qui servent à réunir des partenaires de projet à l'aide, par exemple, de conférences, d'études ou d'initiatives communes. Elles peuvent également comprendre des mesures de normalisation, de diffusion, de sensibilisation et de communication entre différents pays (BMBF, 2021).

11 Au cours du dernier programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (8^e PCRI), les chercheurs et les entreprises en Suisse ont coordonné 1185 projets. Cette coordination n'est pas seulement un avantage pour les chercheurs, mais permet également aux institutions suisses «de participer à la définition des priorités futures de la recherche européenne et de façonner ainsi le développement la recherche et de l'innovation à l'échelle continentale» (Walsler & Häfliger, 2021a).

appels à projets pour des bourses individuelles telles que les Actions Marie Skłodowska-Curie (fellowships MSCA et programmes Cofund MSCA), ainsi que les bourses très disputées du Conseil Européen de la Recherche (ERC).

Conséquences

La perte des bourses ERC conduit au départ de chercheurs vers l'étranger : en 2020, 67 personnes se sont vu décrocher une bourse ERC en Suisse. Ces bourses ont représenté entre 2014 et 2020 environ 40 % des fonds de soutien européens accordés à la Suisse (Swissuniversities, 2021). L'ERC cherche à attirer des chercheurs. Ceux qui avaient obtenu un accord de bourse avant l'exclusion de la Suisse du programme ont la possibilité de se transférer dans une université de l'UE (Tages-Anzeiger, 2021a). Rien qu'à l'EPFL, 600 postes de travail bénéficient des programmes de recherche européens. Jusqu'à présent, la haute école pouvait mener jusqu'à six nouveaux projets de recherche européens chaque année. Désormais, ce nombre est tombé à zéro (EPFL, 2023).

Même si l'objectif reste l'association complète au programme, le Conseil fédéral propose une solution transitoire. Il a ainsi décidé que le Fonds national suisse et Innosuisse financeraient des offres d'encouragement analogues aux bourses individuelles ERC, respectivement du Conseil de l'innovation (CEI) et des actions Marie Skłodowska-Curie. Pour les subventions de plus grande envergure (Advanced et Synergy Grants, 2,5 à 10 millions d'euros sur 5–6 ans), il n'existe pour l'instant pas de solution de repli. Les start-ups et PME suisses qui n'ont actuellement pas accès à l'instrument de soutien «Accélérateur» du CEI peuvent également postuler aux appels d'offres du «Swiss Accelerator» d'Innosuisse depuis le 1^{er} avril 2022 (Innosuisse, 2022). Compte tenu du déséquilibre des finances fédérales, la question se pose toutefois de savoir combien de temps un tel financement sera assuré. Cette incertitude a un effet négatif sur les jeunes chercheurs et affaiblit l'attractivité des hautes écoles suisses (Troxler, 2023).

Interpharma estime à 2 milliards de francs par an le coût de la suppression d'Horizon Europe en raison de l'absence de gains d'efficacité (Aargauer Zeitung, 2022a). A cela s'ajoutent quelques délocalisations d'entreprises suisses vers l'UE afin de pouvoir continuer à participer aux programmes de recherche (Aargauer Zeitung, 2022b).

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)



Date

Chiffres clés

26.05.2021: Absence de reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux	Branche des technologies médicales concernée: 67 500 employés, 1400 entreprises, 20,8 milliards de francs de chiffre d'affaires (2021), 11,9 milliards de francs d'exporta- tions (2021) (Swiss Medtech, 2022)
26.05.2022: Absence de reconnaissance des diagnostics in vitro	Branche des diagnostics in vitro concernée: 14 300 em- ployés, 232 entreprises, 2 milliards de création de valeur (2018) (Reuschling et al., 2020)

Evolution

Depuis le 26 mai 2021, jour de la rupture des négociations par le Conseil fédéral, la reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux entre la Suisse et l'Europe est devenue caduque (EC 2021c). La raison de cette nouvelle situation est le nouveau règlement de l'UE sur les dispositifs médicaux (2017), qui est entré en vigueur le 26 mai 2017 et qui, après des périodes de transition échelonnées, est pleinement applicable depuis le 26 mai 2021.⁻¹²

Cela entraîne les conséquences suivantes: premièrement, les nouveaux dispositifs médicaux produits en Suisse et exportés vers l'UE doivent obligatoirement être contrôlés par un organisme certifié situé au sein de l'UE. Ce double contrôle n'était autrefois pas nécessaire: l'accord de 1999 sur la suppression des entraves techniques au commerce («Accord de reconnaissance mutuelle», ARM) reconnaissait la réglementation suisse sur les dispositifs médicaux au même titre que celle de l'Union européenne: si un dispositif était autorisé en Suisse, il était aussi réputé conforme aux normes européennes.

Deuxièmement, l'autorisation pour les produits déjà sur le marché, certifiés et étiquetés selon l'ancienne législation, est concernée. Selon une note de la Commission européenne, ils ne seront plus reconnus (EC, 2021a) et perdront, conformément à la première décision, leur validité au plus tard le 27 mai 2024 (règlement (UE) 2017/745). Cette situation est à distinguer des certificats nouvellement émis décrits ci-dessus qui, depuis le 26 mai 2021, doivent de toute façon être émis par un organisme certifié au sein de l'UE.⁻¹³

Troisièmement, les fabricants suisses qui souhaitent exporter vers l'UE doivent désormais aussi disposer d'un mandataire responsable des produits exportés et ayant son siège au sein de l'UE. Cela entraîne des coûts supplémentaires. De plus, les spécifications des produits, même si elles constituent des informations confidentielles internes à l'entreprise, doivent être mises à la disposition du représentant, qui est tenu de fournir des informations à l'autorité de surveillance de l'UE. Pour éviter cela, de nombreuses entreprises suisses concernées vont (si elles ne l'ont pas déjà fait) créer une filiale ou développer une succursale dans l'UE (ou vont le faire).

Durant la phase de transition, la législation suisse sur les dispositifs médicaux a été alignée successivement au règlement européen, et la révision totale de l'ordonnance suisse concernée est entrée en vigueur⁻¹⁴ le même jour que la directive de l'UE (Swissmedic, 2021).

Le 26 mai 2022, les nouvelles dispositions dans le domaine des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (dans le cadre de la révision des règlements de l'UE sur les dispositifs médicaux) sont entrées en vigueur. Les facilités commerciales encore existantes entre la Suisse et l'UE ont depuis disparu. Cependant, les adaptations de la législation suisse sur les dispositifs médicaux pour se conformer aux nouvelles prescriptions de l'UE (Bundesrat, 2022a) n'aident pas non plus dans ce domaine sans une mise à jour de l'ARM. Car la reconnaissance de l'équivalence par l'UE se fonde sur une base juridique dépassée. Cette actualisation a été réalisée après la première étape de la révision totale en 2017 – par la suite, la mise à jour de l'ARM a été conditionnée à la signature de l'accord institutionnel.

12 Le prestataire de services d'évaluation et de certification suisse SQS, important pour de nombreuses entreprises de technologie médicale, a été supprimée en automne 2021 par la Commission européenne de la liste des organismes de certification reconnus (Schöchli, 2021). Actuellement, aucune entreprise suisse n'est autorisée à délivrer des certificats Medtech valables pour l'UE (EC, 2021d).

13 Toutefois, il fallait aussi tenir compte de la numérisation. A l'époque de l'entrée en vigueur de la réglementation initiale, il n'existait pas encore d'applications permettant aux patients de surveiller eux-mêmes leur santé.

14 Die Medizinprodukte-Verordnung (MepV, SR 812.213) und die Verordnung über klinische Versuche mit Medizinprodukten (KlinV-Mep, SR 810.306)

Conséquences

Jusqu'à présent, l'ARM a permis de couvrir environ deux tiers du commerce de biens industriels entre la Suisse et l'UE; soit un volume d'exportations de 90 milliards de francs et d'importations de 75 milliards de francs (Bundesrat, 2022b). Dans le pire des scénarios, c'est l'ensemble de ce volume qui devrait être touché par l'érosion à long terme.

La non-reconnaissance des dispositifs implique d'importants coûts administratifs supplémentaires pour l'industrie de la technologie médicale suisse. En 2021, 49 % des exportations de technologie médicale étaient destinées à l'UE (Swiss Medtech, 2022). Pour que ces exportations satisfassent aux nouvelles exigences, la branche a déjà dû dépenser environ 114 millions de francs. Elle s'attend en outre à des coûts annuels récurrents de 75 millions de francs. Ces montants correspondent respectivement à 2 % et 1,4 % du volume total de ses exportations (5,2 milliards de francs) (Swiss Medtech, 2021). Les coûts de développement d'un produit médical suisse ont augmenté en moyenne de 12 % en raison de la nouvelle réglementation, ce qui inclut les dépenses pour les études. Les coûts de gestion de la qualité et des produits ont grimpé de 6 % (Triebe, 2022). Une autre source estime que les seuls coûts supplémentaires liés à l'évaluation de la conformité représentent en moyenne 0,5 à 1 % de la valeur du produit (Bundesrat, 2022b). Près des deux tiers des entreprises suisses de technologie médicale ont réduit leur gamme de produits d'exportation pour cette raison (Swiss Medtech, 2022).

De même, la certification ultérieure des produits déjà sur le marché entraînera non seulement des coûts supplémentaires pour les entreprises suisses concernées, mais prendra également beaucoup de temps, alors que les produits ne pourront peut-être même plus être mis sur le marché intérieur de l'UE. Compte tenu de l'insécurité juridique qui règne à ce sujet, les acheteurs de l'UE réagissent avec prudence, car d'importantes questions de responsabilité dépendant de la certification restaient ouvertes.

La Suisse a convoqué le comité mixte pour clarifier la situation, en espérant qu'une décision positive lancerait un signal. En effet, cela permettrait de continuer à reconnaître les certifications relevant de l'ancien droit dans d'autres domaines, comme les machines. La réunion a eu lieu début décembre 2021 mais n'a pas apporté de solution (Seco, 2021). L'UE est restée ferme (FuW, 2022). Les décisions du comité mixte paritaire doivent être prises d'un commun accord et ne sont pas contraignantes pour les parties contractantes Suisse et UE en cas de modification des accords. La modification de l'ARM en fait par exemple explicitement partie (EDA, 2007). Les possibilités de plainte existant dans les relations bilatérales Suisse-UE sont limitées, une voie d'instance négociée étant devenue obsolète avec le rejet de l'accord institutionnel par la Suisse.

L'UE est consciente du problème de la post-certification, car la disposition ne s'applique pas seulement aux fournisseurs de pays tiers, mais aussi aux entreprises de l'UE. Face à des organismes de certification surchargés, et afin de ne pas mettre en péril la sécurité de l'approvisionnement, la Commission européenne veut donner aux entreprises jusqu'à fin 2028 au maximum au lieu de mai 2024 (Cash.ch, 2023). La Suisse a suivi avec sa propre réglementation (Swissmedic, 2023). Cela devrait réduire le risque de pénurie d'approvisionnement en Europe.

Non seulement les exportations suisses sont concernées, mais aussi les importations. Malgré la reconnaissance unilatérale des certificats européens par la Suisse, les fabricants de l'UE/EEE (hormis le Liechtenstein) doivent satisfaire à des exigences particulières en matière d'étiquetage de leurs produits. En effet, les autorités ont à présent besoin d'un représentant autorisé en Suisse assumant la responsabilité des produits. Cela se traduit par un surcoût pour les entreprises de l'UE/EEE et restreint l'attractivité du marché suisse de distribution. C'est pourquoi Swiss Medtech redoute que d'ici un an, environ 40 000 différents dispositifs médicaux importés viennent à manquer.

La solution qui vient d'être adoptée prévoit que pour les dispositifs médicaux dits de l'ancien droit (c'est-à-dire déjà mis sur le marché), le mandataire suisse et l'importateur peuvent également être indiqués sur le bon de livraison. Une indication sur le produit, l'emballage ou le mode d'emploi ne serait plus obligatoire. Ce n'est que pour les nouveaux produits que le mandataire suisse doit être indiqué sur le produit ou l'emballage. En revanche, le nom de l'importateur peut désormais également figurer sur le bon de livraison (Medtech Zwo, 2022).

Avec les nouvelles prescriptions dans le domaine des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, les exportateurs de cette branche devront également faire face à des coûts supplémentaires considérables – si ce n'est plus élevés que ceux de la branche Medtech suisse.

Alors que seule la moitié environ des produits de technologie médicale sont importés, plus de 90% des diagnostics in vitro utilisés en Suisse proviennent de l'étranger. (SWI, 2022). Les distributeurs suisses analyseront de près si les importations restent rentables – les frais de certification augmentent et, parallèlement, les remboursements des produits de diagnostic diminuent. Le taux d'approvisionnement en Suisse devrait baisser.

Outre les obstacles supplémentaires à l'exportation et à l'importation, il existe une difficulté supplémentaire: l'UE n'accorde plus à la Suisse l'accès à Eudamed, la banque de données sur les produits. Cette base de données européenne rassemble toutes les informations sur les produits et les problèmes de sécurité, ce qui contribue à la sécurité des patients. En outre, la collaboration avec la surveillance du marché de l'UE a été supprimée. Pour compenser au moins partiellement cette situation, une banque de données suisse sur les dispositifs médicaux a été créée avec Swissdamed. Swissmedic s'attend à l'avenir à plus de 100 000 annonces par an (4000 actuellement), ce qui nécessiterait une augmentation de 50 à 60 postes pour le traitement. Mais comme le nombre total de cas et l'historique sont très différents dans la banque de données suisse et dans celle de l'UE, l'utilité de la solution suisse pour améliorer la sécurité des patients est probablement moindre.

Secteur/domaine politique: Agriculture

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



21.04.2021:
Lacunes dans le droit suisse sur la santé animale par rapport à l'UE

14.12.2019:
Absence d'équivalence dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux

14.12.2019:
Absence d'équivalence dans le domaine de la santé des plantes

Branche agricole concernée: importations de produits agricoles en provenance du marché intérieur européen: 10,3 milliards de francs (74,2% du total des importations); exportation de produits agricoles vers le marché intérieur européen: 5,3 milliards de francs (50,2% du total des exportations) (BLW, 2022)

Evolution

Sans l'accord agricole, il faudrait réintroduire des contrôles aux frontières et des certificats dans les domaines des produits phytosanitaires, des aliments pour animaux, des semences, de l'agriculture biologique, des fruits et légumes ainsi que dans le domaine vétérinaire, ce qui entraînerait une hausse considérable des coûts ainsi que des prix en magasin encore plus élevés en Suisse. En ce qui concerne les exportations, la compétitivité internationale des producteurs suisses s'en trouverait réduite. Sans la collaboration convenue par accord en matière d'hygiène des denrées alimentaires, de lutte contre les épidémies et de protection phytosanitaire, outre l'augmentation des dépenses liées aux contrôles, les consommateurs risquent de se retrouver confrontés à des risques pour leur sécurité (Bundesrat, 2022b).

L'UE a procédé dans les dernières années à plusieurs modifications de sa législation agricole. Elle a notamment adopté un droit plus strict sur la santé animale (BLV, 2021b), de nouvelles exigences sur le contrôle des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (BMEL, 2021), ainsi que des mesures pour une meilleure préservation de la santé des végétaux (EFSA, 2021). Sur ces trois points, la relation Suisse-UE a subi une érosion au cours des derniers mois. Afin de préserver l'équivalence entre la Suisse et l'UE, plusieurs annexes de l'accord agricole devaient immédiatement être mises à jour. Le Conseil fédéral a indiqué qu'il s'agit des annexes 4-6 (santé des plantes, aliments pour animaux et semences), ainsi que l'annexe 11 comprenant l'accord vétérinaire (Parlement, 2021a).

L'annexe 4 de l'accord agricole a été mise à jour pour la dernière fois en 2016. Les dernières modifications ne sont ainsi pas prises en compte et l'équivalence entre la Suisse et l'UE n'est plus assurée (Fedlex, 2021). Il en va de même pour les autres annexes: les deux dernières mises à jour de l'accord agricole, en 2017 et 2020, concernent toutes deux des appellations d'origine et des indications géographiques. L'accord vétérinaire n'a pas non plus été actualisé depuis 2018: en particulier concernant la santé animale, estime l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (Osav), il importerait d'adapter ici le droit suisse (BLV, 2021a).

Conséquences

Par suite du manque d'équivalence, les produits en provenance d'Etats tiers et destinés à la Suisse ne subissent dans certains cas plus les contrôles qui étaient en principe prévus: les Etats membres de l'UE ne les effectuent plus au point d'entrée (Parlement, 2021a)¹⁵. Jusqu'à présent, cela a permis à la Suisse d'économiser des frais, car de nombreux produits agricoles de pays tiers étaient importés via les ports de l'UE.

15 La décision du Conseil fédéral concernant l'InstA crée aussi de la confusion de toutes parts. Ainsi, le libre-échange du fromage entre la Suisse et l'UE, qui fonctionnait bien, a été supprimé à court terme et à tort (Schäfer, 2021).

Secteur/domaine politique: Transports terrestres

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Chiffres clés



Branche potentiellement concernée: 19 milliards de francs de valeur ajoutée brute (Statista, 2020) avec 185 000 employés et 41 milliards de francs de volume de marché (GSI & ISCM, 2021); navigation sur le Rhin: 6 millions de tonnes de marchandises transbordées, 2556 emplois, 454 millions de francs de valeur ajoutée (BAK Basel Economics, 2016)

Evolution

L'accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route (accord sur les transports terrestres) fonctionne selon le principe de l'équivalence des législations. Cet accord devrait lui aussi être mis à jour dès que les bases juridiques de l'UE changent. Un tel changement est déjà en cours: depuis 2017, l'UE a lancé trois initiatives (Mobility Packages) qui entreront en vigueur sur plusieurs années et qui doivent faire évoluer les conditions-cadres du transport routier. Le premier paquet a été adopté par le Parlement européen en juillet 2020 et se concentre notamment sur l'accès au transport routier de marchandises et les conditions de travail des conducteurs de poids lourds (IRU, 2021).

Dans le domaine du transport ferroviaire, de nouvelles réglementations sont en vigueur dans l'UE depuis 2016 (quatrième paquet ferroviaire) – le délai de mise en œuvre pour les Etats membres de l'UE a expiré en octobre 2020 (EC, 2020). Cela a permis à la fois d'accélérer considérablement la durée des procédures pour les autorisations multi-pays et de réduire les charges pour les candidats. Le paquet se compose du pilier «marché» et du pilier «technique». Le pilier «marché» comprend trois actes juridiques visant à libéraliser le transport ferroviaire, tandis que le pilier «technique» vise principalement à réduire les coûts et les obstacles administratifs dans le transport ferroviaire transfrontalier. Un changement important est le nouveau rôle de l'Agence ferroviaire de l'UE (ERA), qui est désormais le seul organisme de certification pour les véhicules ferroviaires et les entreprises de transport ferroviaire. Elle assume la responsabilité de l'homologation du matériel roulant, de la certification en matière de sécurité et de l'homologation au sol du système européen de gestion du trafic ferroviaire. En outre, l'interopérabilité des systèmes ferroviaires a été améliorée, notamment en modernisant et en unifiant la procédure d'autorisation.

En 2019, la Suisse a révisé son ordonnance sur les chemins de fer (OCF) afin de mettre en œuvre, dans un premier temps, les nouvelles règles de l'UE et de permettre l'intégration des entreprises ferroviaires suisses dans les nouvelles procédures européennes (BAV, 2019). La deuxième étape nécessite une adaptation de la loi sur les chemins de fer – le projet à ce sujet était en consultation jusqu'en mars 2022 (Fedlex, 2022).

Dans une dernière étape, l'accord sur les transports terrestres doit être adapté afin, d'une part, de reconnaître le nouveau cadre juridique suisse comme équivalent et, d'autre part, de permettre la participation et la collaboration avec l'ERA. Cela est toutefois bloqué en raison de l'accord institutionnel – à la place, une solution transitoire règle actuellement la collaboration. Début 2024, la Suisse sera exclue de l'accès à la plate-forme centrale de données et de communication de l'ERA. Cela signifie un retour de 25 ans en arrière, à l'époque où les différentes autorités nationales d'homologation traitaient leurs procédures sans coordination internationale (Stark + Vernetzt, 2023). L'adhésion souhaitée de la Suisse à l'ERA s'éloigne (BAV, 2021; Gafafer, 2022a).

Un des problèmes est la reconnaissance de la certification de la maintenance des wagons de chemin de fer (ECM = Entity in Charge of Maintenance) en trafic transfrontalier. Dans un cas extrême, les wagons certifiés en Suisse pourraient se voir interdire de circuler dans d'autres pays de l'UE – par exemple en trafic marchandises. Cela mettrait en péril l'objectif de transfert de la Suisse (transport transfrontalier de marchandises par train plutôt que par camion), car les processus deviendraient plus compliqués. Mais la procédure se complique également pour les nouveaux trains: ainsi, en décembre 2022, les CFF voulaient faire circuler de nouveaux trains sur une ligne transfrontalière vers l'Italie, mais ils ont depuis peu besoin d'une autorisation séparée du voisin du sud. Ce sont maintenant d'anciennes compositions de train qui sont utilisées (Gafafer, 2022b).

La Commission européenne fait dépendre la poursuite de l'admission transfrontalière de matériel roulant non seulement d'un règlement des questions institutionnelles, mais aussi dorénavant d'une ouverture de la Suisse dans le trafic international des voyageurs. La Suisse devrait accorder aux compagnies étrangères un accès

complet au réseau ferroviaire suisse. En outre, l'UE pose également de nouvelles exigences en matière d'aides publiques. Elle veut par exemple soumettre les transports terrestres aux règles européennes. Les CFF devraient par exemple craindre de perdre les conditions avantageuses que la Confédération leur accorde lors de l'achat de trains (von Burg, 2023a). Il s'agit de nouvelles exigences par rapport à l'InstA de 2018, que le Conseil fédéral a rejeté. La demande de l'UE est en contradiction avec la position de l'assemblée de Siebner qui, dans un revirement politique en juin 2021, a refusé de libéraliser la circulation internationale des personnes (Gafafer, 2023a). La protection des entreprises ferroviaires nationales, notamment des CFF, était au premier plan.

L'UE a souligné qu'elle pourrait mettre à jour les accords bilatéraux malgré l'absence d'ACI si des intérêts supérieurs de l'UE étaient en jeu. Ainsi, le 1^{er} juillet 2021, dans le cadre de l'accord sur les transports terrestres, le comité mixte a décidé de reconnaître les nouveaux droits des passagers en Suisse et de les intégrer dans l'annexe. Il ne s'agit toutefois pas d'une modification pertinente pour l'accès au marché. De plus, les droits des passagers de l'UE sont déjà garantis par l'adaptation de la loi à Berne.

Secteur/domaine politique: Marché financier

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



01.07.2019 :
Absence de prolongement
de l'équivalence boursière

Branche financière potentiellement concernée: 90 591 employés, 239 banques, 39,9 milliards de francs de création de valeur brute, 3,6 milliards de francs de total de bilan (BFS, 2022d; SNB, 2023)

Evolution

L'accord sur les assurances de 1989, relativement ancien et limité, est le seul accord conclu avec l'UE dans le domaine des services financiers importants pour la Suisse. Compte tenu de l'importance de l'UE pour le secteur financier suisse – en particulier le secteur bancaire – l'opportunité d'un accord global sur les services financiers a été discutée à plusieurs reprises par le passé. En 2014, le Conseil fédéral a donné le mandat d'engager des discussions exploratoires avec l'UE dans ce sens. Actuellement, il ne poursuit toutefois plus l'objectif d'un tel accord (Bundesrat, 2022b).

Après la crise financière, l'UE a révisé et renforcé sa réglementation des marchés financiers. Cet effort a visé principalement la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID). La deuxième version de la directive (MiFID II) est entrée en vigueur le 2 juillet 2014, en même temps qu'un nouveau règlement (MiFIR) – ces derniers sont devenus obligatoires dès le 3 janvier 2018. La MiFid II et le Mifir ont pour objectif d'améliorer la transparence, la stabilité des marchés financiers et la protection des investisseurs. Pour ce faire, de nouvelles obligations ont été instaurées, concernant la communication de données relatives aux activités de trading, ou la transmission de données sur les transactions aux autorités de surveillance. En outre, l'obligation de négocier des actions est en vigueur. En vertu de cette obligation, les acteurs de l'UE ne peuvent négocier des actions sur les plateformes de négociation de l'UE ou sur une plateforme de négociation équivalente d'un pays tiers. Les actions négociables exclusivement en dehors de l'UE (ou de pays tiers équivalents) sont exclues de cette obligation. Concrètement, cela signifie que: s'il est possible de négocier sur différentes bourses, les négociants en actions de l'UE doivent choisir un lieu au sein de l'UE ou d'un pays tiers équivalent. Pour être considéré comme équivalent, un pays tiers doit pouvoir garantir une surveillance et une réglementation du marché financier équivalentes à celles de MiFid II/ Mifir. A cette fin, la Suisse a mis en place le 1^{er} janvier 2020 deux nouvelles lois (LEFin et LSFIn).

La reconnaissance de la réglementation étrangère sur les marchés financiers constitue une décision unilatérale de la Commission européenne, que l'Etat tiers ne peut être ni influencé ni contesté. En décembre 2017, lorsqu'elle a accordé sa première équivalence à la Suisse, la Commission européenne a souligné qu'un progrès dans l'accord institutionnel serait essentiel pour le prolongement de la décision d'équivalence (Décision d'exécution (UE) 2017/2441). Fin 2018, alors que se présentait une version préliminaire de l'accord, la Commission a accordé de nouveau l'équivalence (EC, 2018). Lorsqu'un an plus tard la Suisse n'avait toujours pas pris de décision sur l'accord institutionnel, la Commission a laissé arriver à échéance le délai accordé pour la reconnaissance de l'équivalence boursière.

Conséquences

Comme les actions d'entreprises ayant leur siège en Suisse sont négociées à la fois à la Bourse suisse (SIX) et dans l'UE, elles seraient concernées par l'obligation de négocier des actions prévues par le règlement Mifir, c'est-à-dire que les négociants de l'UE ne seraient plus autorisés à négocier via SIX. Comme la part de marché de SIX dans le volume négocié en Europe des actions suisses est de 75 %, la suppression de ce marché entraînerait des pertes considérables. Afin d'éviter cet effet négatif sur l'infrastructure boursière suisse, le Conseil fédéral a activé une mesure de protection le 1^{er} juillet 2019. Celle-ci a pour effet que le marché d'actions suisses sur des bourses étrangères n'est possible que si cela n'a pas de répercussions négatives sur l'infrastructure boursière suisse. Comme ce n'est pas le cas avec l'obligation de négocier des actions dans l'UE, les actions suisses ne peuvent pas être négociées sur les bourses de l'UE. Elles ne sont donc plus considérées comme «négociables» et permettent aux acteurs de l'UE de continuer à pouvoir négocier à la SIX.

Les groupes suisses possédant des biens immobiliers en Allemagne sont exposés à des dommages collatéraux, en raison de la réforme fiscale adoptée dans ce pays. Avec la révision de l'impôt sur les mutations immobilières, le négoce de parts dans des sociétés détenant des biens immobiliers est soumis à cet impôt de mutation. En Allemagne, les sociétés cotées sont exemptes de cet impôt: c'est ce qu'on appelle la clause boursière. Cette

exemption est étendue aux places boursières de l'UE, ainsi qu'à celles qui ont obtenu la reconnaissance d'équivalence. Les entreprises suisses font donc aujourd'hui les frais de l'absence d'équivalence boursière. Il est possible que les conséquences ne touchent pas uniquement les fonds immobiliers, mais aussi les groupes d'assurance (Parlement, 2021b).

L'accès au marché de l'UE reste semé d'obstacles pour les prestataires de services financiers suisses. En raison de l'absence d'un accord, cette évolution peut potentiellement affecter les 1000 milliards de francs de patrimoines transfrontaliers placés et gérés en Suisse par des clients de l'UE (total des patrimoines de clients étrangers = 3750 milliards de francs) (Parlement, 2021a).

Secteur/domaine politique: Formation

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



26.02.2014 :
Statut de pays-tiers pour
Erasmus+

Etudiants et élèves concernés : En 2019, plus de 13 000 Suisses
ont participé au programme d'échange (SBFI, 2021)

Evolution

En janvier 2021, simultanément au lancement du nouveau programme recherche Horizon Europe (voir ci-dessus), le nouveau programme de formation de l'UE, reprenant le nom de son prédécesseur, a également démarré : «Erasmus+». L'UE soutient ainsi l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et la formation des adultes, en continuant de mettre l'accent sur la mobilité transnationale et les actions de coopération. La jeune génération bénéficie d'une nette augmentation des crédits : 26,2 milliards d'euros sont mis à disposition pour la période de 2021 à 2027 – soit environ 11 milliards de plus que la somme allouée dans le précédent programme de 2014 à 2020. Environ 10 millions d'apprenants devraient profiter de ce programme (NZZ, 2021a).

Contrairement à Horizon Europe, la Suisse n'a jusqu'à présent ouvert aucune négociation en vue de sa participation au programme Erasmus+, en dépit du souhait maintes fois exprimé par le Parlement, qui plaide pour une pleine association (Parlement, 2021c), et qu'il a inscrit dans les objectifs pour la législature 2019–2023. La Suisse a donc le statut d'Etat tiers. Les institutions suisses n'ont par conséquent que des possibilités restreintes de participation à Erasmus+ : elles peuvent participer aux appels à projets en tant que partenaire d'un tel projet, mais ne peuvent en assumer la coordination. Elles doivent en outre veiller à ce que soit respecté le nombre minimum de pays participants membres du programme (EDA, 2019a).

Avec son actuel statut d'Etat tiers, la Suisse, à l'instar de sa participation à Horizon Europe, a fait un pas en arrière : de 2011 à 2013, la Suisse était officiellement partie prenante aux programmes «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action». Cette participation avait pour base l'accord sur la formation conclu en 2010 dans le cadre des accords bilatéraux II. Ces programmes couvraient l'enseignement général, la formation professionnelle et la formation des adultes, ainsi que les activités extrascolaires de la jeunesse. Ils ont été intégrés à Erasmus+ en 2014. La Suisse a certes initié des négociations avec l'UE en vue d'être associée au nouveau programme, mais après l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, ces négociations ont été suspendues – et peu après, le Conseil fédéral a promulgué une solution transitoire qui devait durer jusqu'à fin 2017. Cette solution spéciale – le Swiss-European Mobility Programme (Semp) – a finalement été prolongée plusieurs fois. Pour la période de 2021 à 2024, le budget du programme se monte à 198,9 millions de francs (SBFI, 2021). Le Semp a donc un coût moindre que la participation à Erasmus+ : Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) estime que le coût d'une pleine association sur sept ans se situerait entre 1,1 et 1,4 milliard de francs (Rhyn, 2020).

Conséquences

Pour les universités suisses, la solution actuelle n'est pas viable à long terme. D'une part, l'effort à engager pour attirer des étudiants étrangers est beaucoup trop élevé car les universités suisses n'apparaissent pas dans le matériel d'information sur les échanges universitaires. D'autre part, des universités étrangères renommées n'ont pas renouvelé leur coopération avec la Suisse après que celle-ci a mis fin aux négociations avec l'UE, ce qui rend également plus difficile l'accès pour les étudiants suisses (Rhyn, 2020). Cela s'est produit par exemple en 2017 avec l'université renommée de Cambridge (Lenz, 2017). Compte tenu du Brexit, cette situation sous tension est susceptible de s'améliorer, du moins avec les universités britanniques ; mais aucun accord en ce sens n'a encore été signé à ce jour.

Secteur/domaine politique: Culture et médias

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



01.01.2014:
Absence de participation
à «Europe Créative»

Branche culturelle suisse potentiellement concernée:
63 943 établissements culturels et environ 270 000 employés;
2,97 milliards de francs de dépenses publiques pour la
culture (BFS, 2023a)

Evolution

Depuis les années 1990, l'UE soutient le secteur du cinéma européen pour l'aider à affronter la concurrence extra-européenne. Elle a lancé pour cela le programme «Media» qui concentre son soutien avant tout sur les secteurs situés en amont et en aval, tels que la distribution, la formation des cinéastes et la réalisation des projets. Dans le cadre des accords bilatéraux II, la Suisse a pu conclure un accord en 2004, rendant possible sa participation de plein droit de 2007 à 2013. Sur cette période, le Conseil fédéral a versé au projet une contribution financière à hauteur de 59 millions de francs; sur ce montant environ 65% seulement (38,5 millions de francs) est revenu à des projets suisses. Au total, 111 institutions de Suisse ont profité du soutien financier du programme Media, tandis qu'environ 300 réalisateurs ont pu suivre des formations subventionnées par ce programme (EDA, 2020). Fin 2013, le programme Media est arrivé à son terme, et avec lui la participation suisse. Media a été transféré, avec l'ancien programme Culture¹⁶, dans le nouveau programme «Europe Créative», qui soutient depuis le développement, l'assistance et la compétitivité de la branche culturelle et créative européenne.

Conséquences

Les négociations en vue d'une participation à «Europe Créative» ont repris peu après le lancement du programme, mais ont été interrompues en raison de l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014. Pour atténuer les conséquences négatives de cette non-participation, des mesures de remplacement compensent depuis cette date l'absence des subventions du programme européen. Une somme annuelle de 4,5 millions est ainsi mise à disposition (BAK, 2018).¹⁷

Les mesures de remplacement n'incluent cependant pas toutes les lignes d'aide que comprend son pendant européen. Par exemple, les séries et les jeux vidéo ne sont pas soutenus en Suisse car ils ne sont pas couverts par la loi suisse sur le cinéma. L'approche adoptée ici par la Suisse suit un modèle de politique économique plus rigoureuse que l'UE, bien qu'en raison de la pandémie la branche des jeux vidéo se soit efforcée d'obtenir des fonds de soutien auprès de la Confédération (Kislig, 2021). En outre, le trop faible nombre de demandeurs potentiels dans d'autres secteurs en Suisse n'a pas rendu un soutien nécessaire. Fin 2014, les négociations en vue de la participation suisse au programme de l'UE ont pu être réengagées, mais elles n'ont jamais abouti – entre autres en raison des questions qui restaient ouvertes concernant l'accord institutionnel.

Actuellement, il semble peu probable que la Suisse participe au programme «Europe Créative» déjà en cours pour la période de 2021 à 2027, même si elle envisage de le faire (EDA, 2021c). Par rapport à la période précédente, l'UE a augmenté son budget de près d'un milliard d'euros pour le porter à 2,44 milliards (EC, 2021b).

16 La Suisse n'a pas encore participé au programme «Culture».

17 Ce montant a été calculé sur la base de l'expérience acquise avec le programme «Média» et correspond approximativement aux retours.

Secteur/domaine politique: Coopération dans le domaine de la météorologie

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



Été 2021 :
Pas de participation à
«Destination Earth» par
Météo Suisse

Concerné : Météo Suisse, dépenses de 127 millions de francs, supportées en majorité par la Confédération, 393 collaborateurs (MeteoSchweiz, 2022).

Evolution

Initialement impliqué dans les travaux préparatoires, Météo Suisse a été exclu du grand projet européen «Destination Earth». L'objectif de ce projet est de programmer un jumeau numérique de la Terre à l'aide d'ordinateurs et de logiciels de pointe. Cela doit permettre de développer une nouvelle génération de modèles numériques afin de mieux prévoir les événements météorologiques extrêmes ainsi que les effets du changement climatique.

Conséquences

La combinaison de la recherche appliquée et des activités d'innovation conduit à une amélioration continue des modèles météorologiques de Météo Suisse. Ceci est important, entre autres, pour les fournisseurs d'énergie qui exigent de plus en plus de données solides sur le rayonnement et le vent pour une exploitation efficace de leurs installations. La coopération internationale dans l'espace européen est importante à cet égard. L'exclusion de projets de recherche importants se traduit à moyen et long terme par une amélioration plus lente de la qualité des prévisions. En réaction, le Parlement a accordé 870 000 francs supplémentaires à Météo Suisse pour 2022, pour améliorer les modélisations (Biner, 2021; J. Meier, 2021).

Secteur/domaine politique: Candidature pour l'European Green Capital Award

Modification
depuis le dernier
monitoring de l'érosion
(17.06.2022)

Date

Chiffres clés



Décembre 2021 :
Plus de possibilité de
participation pour les
villes suisses

Toutes les villes suisses

Evolution

Conséquences directes de l'échec des négociations sur l'accord-cadre, les villes suisses sont exclues jusqu'à nouvel ordre de déposer toute candidature à l'European Green Capital Award (EGCA) depuis décembre 2021.

La Commission européenne a décidé de n'autoriser que les villes des pays de l'UE et de l'EEE à concourir pour ce prix (EGCA) en 2024 (GreenBasel, 2022).

Annexe 2: Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale

Ce chapitre identifie les domaines dans lesquels il faut s'attendre à une évolution rapide du marché intérieur européen, et où il n'est pas exclu que l'absence d'équivalence entraîne graduellement une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux, par exemple entre les entreprises/institutions suisses et leurs contreparties dans les pays de l'UE. Une flèche vers le bas ne signifie pas que l'érosion est déjà en cours, mais que – par rapport à la dernière édition du monitoring de l'érosion – le risque d'obstacles supplémentaires dans les échanges avec l'UE a augmenté pour la Suisse.

Légende:

➡ Statu quo

↻ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Remarque: Toute évolution doit être comprise par rapport au dernier monitoring de l'érosion du 17 juin 2022.

Secteur/domaine politique: Protection des données

Modification depuis
le dernier monitoring
(17.06.2022)

Chiffres clés



Entreprises potentiellement concernées: 616 787 entreprises dans les trois secteurs économiques, environ 5,4 millions d'employés (BFS 2022c)

Evolution

Depuis 2018, le nouveau règlement général sur la protection des données est en vigueur dans l'UE (2016/679). Similairement à la réglementation sur les marchés financiers de l'UE (voir ci-dessus), les effets du RGPD peuvent avoir des prolongements à l'étranger, indépendamment de la situation juridique des autres pays en matière de protection des données. Le cas se présente en pratique dès que des entreprises, ayant par exemple leur siège en Suisse, exercent une activité sur le territoire de l'UE. En effet, le RGPD a principalement pour but de protéger les personnes résidant dans l'UE et qui sont concernées par un traitement de leurs données. Il s'agit de leur assurer un meilleur contrôle sur leurs données personnelles; mais la responsabilité est davantage transférée sur les entreprises et les personnes qui procèdent à un traitement de données.

Dans le cadre du RGPD, l'UE peut décider de prononcer l'équivalence de lois sur la protection des données existant à l'étranger, auquel cas les flux transfrontaliers de données ne sont pas soumis à des mesures de protection supplémentaires. Lors de son dernier examen de la loi suisse sur la protection des données, en 2000, l'UE l'a jugée appropriée. Dans la mesure où l'UE a modifié depuis son règlement, la Suisse a dû adapter de son côté sa législation afin d'assurer la même protection et conserver sa reconnaissance d'équivalence. En automne 2020, le Parlement a donc adopté la nouvelle loi fédérale sur la protection des données. Elle entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Les normes suisses seront alignées sur celles de l'UE. Toutefois, cela ne suffit pas, il faut en plus une reconnaissance formelle d'équivalence par l'UE. Cette décision peut être prise unilatéralement par l'UE, c'est-à-dire qu'elle peut aussi la refuser, comme elle l'a fait par exemple dans le domaine de la technique médicale et des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.

Si l'UE refuse la reconnaissance, les entreprises suisses risquent de se voir interdire, ou du moins de se voir rendre plus difficile, le traitement des données relatives aux clients en provenance de l'UE. On peut ainsi imaginer que les responsables du traitement des données dans les pays de l'UE devront mettre en place des garanties supplémentaires pour la protection des données personnelles afin de pouvoir les transférer en Suisse, ce qui

pourrait entraîner des coûts supplémentaires et des conflits commerciaux. Sans libre circulation des données, on ne peut exclure que des acteurs économiques étrangers se détournent du marché suisse parce que le flux transfrontalier de données serait compliqué. Seraient concernés non seulement les acteurs économiques basés dans l'UE, mais aussi dans les pays tiers disposant d'une décision d'adéquation de l'UE. Il s'agit entre autres du Royaume-Uni et du Japon (Bundesrat, 2022b). La transmission de données joue un rôle central surtout pour les services, qui représentent déjà 30 % de l'ensemble du commerce extérieur de la Suisse.

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modification depuis
le dernier monitoring
(17.06.2022)

Chiffres clés



Branches potentiellement concernées :

Secteur suisse de la construction, 65 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel, 68 % d'exportations vers l'UE, 465 000 employés (Bauenschweiz, 2020)

Industrie suisse MEM, 68 milliards de francs d'exportations, dont 59 % vers l'UE, 316 300 employés (Swissmem, 2023)

Industrie pharmaceutique suisse : valeur ajoutée brute de 5,4 milliards de francs, part de 8,9 % du PIB, 46 200 employés (Interpharma, 2022)

Evolution

L'ARM constitue la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité des produits industriels. 20 domaines de produits sont concernés au total : pour onze d'entre eux, la dernière mise à jour de l'accord de reconnaissance remonte à 2017, année où les exigences concernant les produits en question avaient en effet été modifiées. De nouvelles exigences, par exemple concernant la sécurité des produits, peuvent entraîner une révision des bases juridiques. Pour préserver la validité de l'ARM, la Suisse non seulement doit adapter ses règlements à la dernière version de la réglementation de l'UE, mais elle doit également mettre à jour l'accord dans lequel l'UE reconnaît l'équivalence des règles suisses.

La crainte que le secteur suisse de la construction connaisse des difficultés similaires à celles du secteur des technologies médicales se concrétisera dans un avenir proche. Le 30 mars 2022, la Commission européenne a présenté le nouveau règlement sur les produits de construction, qui vise à rendre le secteur européen de la construction plus écologique et plus numérique. Ce règlement concerne tous les produits de construction, à l'exception des ascenseurs, des installations sanitaires et de traitement des eaux usées ainsi que des produits de signalisation routière (EC, 2022a). Elle prévoit à cet effet l'introduction d'exigences relatives aux produits de construction afin d'améliorer la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité, tout en harmonisant la législation relative à la mise sur le marché des produits de construction dans l'UE. Par exemple, les fabricants devront fournir des informations environnementales sur le cycle de vie de leurs produits ou encore mettre à disposition les instructions d'utilisation et de réparation de leurs produits dans des bases de données. En outre, les fabricants devront, entre autres, établir une documentation technique pour prouver les exigences et dans laquelle seront décrits l'usage prévu et tous les éléments nécessaires pour prouver la performance et la conformité. Le règlement révisé prévoit également que la Commission puisse intervenir si les normes existantes sont de mauvaise qualité (EC, 2022b). Le règlement actualisé va maintenant être examiné par les Conseils européens. La Commission européenne estime que le projet ne pourra pas entrer en vigueur avant 2025 (Bauindustrie, 2022).

Si le nouveau règlement sur les produits de construction était adopté dans l'Union européenne, les certificats pour les produits de construction suisses (BBL, 2023) ne seraient plus reconnus comme équivalents à l'avenir.

Il n'est pas possible de prédire avec précision quel sera le prix final à payer par le secteur de la construction. Mais le secteur suisse de la technologie médicale fournit des premières indications sur les conséquences (voir ci-dessus).

De plus, l'UE a révisé sa directive sur les machines. Dans le nouveau règlement publié le 21 avril 2021 par la Commission européenne, les définitions des termes, les obligations des acteurs économiques dans la chaîne d'approvisionnement, les obligations et les mesures à prendre en cas de produits non conformes sur le marché, etc. sont uniformisées et réglementées de manière plus stricte (U. Meier, 2021). Le nouveau règlement européen sur les machines a été adopté par le Parlement européen en avril 2023 et est entré en vigueur entre-temps. Les entreprises disposent d'une période de transition de 42 mois, de sorte qu'il devra être appliqué au plus tard en janvier 2027. Si l'ARM entre la Suisse et l'UE n'est pas mis à jour d'ici là, l'exportation vers l'UE sera nettement plus compliquée et donc plus chère pour les entreprises suisses concernées (U. Meier, 2023). Les coûts annuels d'adaptation devraient s'élever à environ 250 à 500 millions de francs (propres calculs basés sur Swissmem, 2022).

Mais la principale branche exportatrice de la Suisse dépend elle aussi de la mise à jour et de la reconnaissance régulière de l'ARM correspondant. Parmi toutes les exportations pharmaceutiques, 48% sont destinées à l'UE, un gel de l'ARM générerait des coûts de 500 millions de francs par an (Aargauer Zeitung, 2022a). Fin avril 2023, l'UE a annoncé une réforme des règles relatives aux médicaments, notamment pour réduire les pénuries. Cela créerait pour la Suisse de nouveaux obstacles dans le commerce des médicaments. Dans le domaine de la technologie médicale – où l'érosion a déjà eu lieu – plusieurs entreprises européennes ont cessé d'exporter (la Suisse est devenue un Etat tiers) en raison de la bureaucratie créée par les Etats tiers. Dans le domaine des médicaments, un tel comportement ne ferait qu'aggraver la pénurie qui existe déjà aujourd'hui.

Même à long terme, la Suisse dépend de l'UE : les problèmes d'approvisionnement en médicaments de base importants ne disparaîtront pas à court terme. L'UE envisage donc de rapatrier une partie de la production de principes actifs en Europe. En tant que petit Etat, faire cavalier seul en matière de production de médicaments est également impossible pour le pays pharmaceutique qu'est la Suisse. Elle sera toujours dépendante des livraisons des autres pays européens (Strassheim, 2023a).

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Modification depuis
le dernier monitoring
(17.06.2022)

Chiffres clés



Branche potentiellement concernée: la création de valeur générée directement et indirectement par le secteur du transport aérien s'élève à environ 30 milliards de francs par an et concerne environ 190 000 emplois (EFD, 2020)

Evolution

Jusqu'à présent, l'UE a accordé à la Suisse un statut dans le domaine de l'aviation, à l'instar des Etats membres de l'EEE (Dettling-Ott, 2022). Les bases juridiques du transport dans l'UE ont évolué ces dernières années: il s'agit pour l'essentiel de normes techniques ainsi que de dispositions en matière de sécurité technique, de services de la navigation aérienne, ainsi que de contrôle de la sécurité pour les personnes et l'aviation. Dans le cadre de l'accord sur le transport aérien, la Suisse reprend depuis 2002 les mêmes dispositions que celles applicables dans l'UE, au moyen de ce qu'on appelle la reprise dynamique du droit. Cette procédure inclut également l'inscription immédiate dans un accord des modifications éventuelles, dès qu'elles ont lieu: cela s'est produit la dernière fois en juillet et en décembre 2021, lorsque des adaptations ont été apportées aux règles de sécurité et de gestion du trafic aérien. Des conditions allégées pour les créneaux horaires ont été créés en raison de la crise du Covid-19. Bien qu'il ne soit pas vraisemblable qu'elles n'entraînent pas d'actualisation de l'accord, étant donné l'intérêt majeur de l'UE à assurer l'équivalence dans le domaine de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, ainsi que de l'exploitation des vols (Parlement, 2021a), cela ne peut pas être juridiquement garanti. Il en résulterait, par un processus insidieux, des normes différentes.

En acceptant la motion 21.3095 «Création d'une licence nationale de pilote professionnel», le Parlement prend le risque de mettre en péril l'accord de libre-échange avec l'UE, qui fonctionne bien. En effet, la motion exige implicitement une dérogation à l'accord en créant une licence nationale de pilote professionnel pour l'espace aérien suisse. Concrètement, les pilotes devraient pouvoir voler de manière autonome dans une cabine jusqu'à 65 ans, au lieu de 60 actuellement comme le prévoit l'accord sur le transport aérien (Parlement, 2021c).

Pour l'instant, la Commission européenne n'a pas précisé l'ampleur des mesures de rétorsion. Sur la base de l'art. 31 de l'accord sur le transport aérien, il serait toutefois possible de renoncer à la reconnaissance mutuelle des licences de pilote, donc également dans les domaines de l'aviation de ligne, d'affaires et privée, ou d'imposer des restrictions sensibles sur le marché (Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates, 2021).

Secteur/domaine politique: Sécurité douanière

Modification depuis
le dernier monitoring
(17.06.2022)

Chiffres clés



Potentiellement concernés: commerce de marchandises entre la Suisse et l'UE
2022: importations 161 milliards de francs, exportations 138 milliards de francs;
commerce total 199 milliards de francs (BAZG, 2023)

Evolution

L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières (originellement accord sur le transport de marchandises) facilite depuis 1990 les contrôles et les formalités dans les échanges de biens, et coordonne la coopération aux postes de douanes entre la Suisse et l'UE. Certaines des dispositions de l'accord se basent sur le principe d'équivalence. Ainsi, les contrôles effectués à la frontière, et les documents en attestant, sont reconnus comme équivalents. Il est par conséquent nécessaire de modifier l'accord si les dispositions correspondantes évoluent.

Ainsi en 2009, à cause notamment de l'augmentation des attentats terroristes dans les années 2000, l'accord a été entièrement révisé afin de refléter les normes de sécurité renforcées dans le domaine douanier. L'UE a par exemple introduit une obligation de déclaration préalable pour les importations. Sans adaptation de l'accord sur le transport des marchandises, les échanges bilatéraux de biens avec la Suisse auraient été confrontés à des barrières administratives plus élevées. La Suisse et l'UE forment au contraire à présent un espace de sécurité douanière commun, appliquant des normes de sécurité équivalentes. La Suisse bénéficie ainsi du même traitement qu'un membre de l'UE.

Si à l'avenir les dispositions de l'UE devaient changer et que les documents et les contrôles douaniers suisses n'étaient plus reconnus comme équivalents, le coût du trafic transfrontalier de marchandises s'en trouverait augmenté. Aujourd'hui déjà, la Suisse occupe les toutes dernières places des classements internationaux en matière de formalités douanières (WEF, 2020).

Encadré

Pas de conséquences pour la libre circulation des personnes à ce jour

L'accord sur la libre circulation des personnes est un accord d'accès au marché et il est donc concerné par la décision sur l'accord institutionnel ainsi que par une érosion bilatérale potentielles (par exemple par des mesures unilatérales de la part de l'UE). Néanmoins la modification de l'annexe III, qui fixe les règles de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (sont concernées les professions réglementées, telles que les médecins ou les psychothérapeutes), est déjà en préparation et les travaux internes sont en cours. A ce jour, rien ne laisse penser que cette révision soit subordonnée au contexte de l'accord institutionnel (voir monitoring de l'érosion #2).

Une pierre d'achoppement majeure reste les mesures d'accompagnement introduites unilatéralement par la Suisse et qui ont été continuellement renforcées de façon unilatérale. Question en suspens: la situation de l'assurance chômage des frontaliers habitant dans l'UE et travaillant en Suisse (et qui se retrouvent au chômage ou arrivent en fin de droits) (voir monitoring de l'érosion #2).

L'institut BAK Basel a calculé qu'un abandon de la libre circulation des personnes multiplierait les coûts actuels par 17. La valeur totale de l'accord est estimée à 14 milliards de francs par an (Economiesuisse, 2019).

Annexe 3: Potentiels de coopération bilatérale non exploités

Dans ce chapitre sont identifiés les domaines qui ont connu (ou connaîtront) une évolution soutenue du marché intérieur européen, mais où l'absence d'accord bilatéral n'a pas permis jusqu'à présent d'exploiter tout le potentiel d'une coopération. Une flèche vers le bas signifie qu'un développement a eu lieu du côté de l'UE et que les coûts d'une non-collaboration ont augmenté pour la Suisse.

Légende:

➔ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Remarque: Toute évolution doit être comprise par rapport au dernier monitoring de l'érosion du 17 juin 2022.

Secteur/domaine politique: Accord sur l'électricité

Modification depuis le dernier monitoring (17.06.2022)



Evolution

Depuis le début des années 1990, l'Europe a connu une succession de libéralisations de la production et de la distribution d'électricité. L'objectif poursuivi par l'UE est d'intégrer les différents marchés de l'électricité et de créer un marché intérieur compétitif de l'énergie. Le nouveau paquet de mesures (*Clean Energy Package*) qui sert cet objectif est entré en vigueur en janvier 2020 et est en cours d'application. De son côté, la Suisse a entrepris des adaptations. Sa loi sur l'approvisionnement en électricité porte ainsi la marque de la réglementation de l'électricité sur le marché intérieur européen. Entre-temps, le cinquième paquet a déjà été publié. «Fit for 55» vise à soutenir les objectifs climatiques de l'UE pour 2030 et 2050.

Un accord sur l'électricité est une condition nécessaire pour que la Suisse puisse accéder, à égalité de droits, au marché de l'électricité de l'UE. Des négociations à cette fin ont commencé en 2007, mais ont été suspendues en 2018. Un accord sur l'électricité constituant un accord classique d'accès au marché, l'UE l'a conditionné à la signature de l'accord institutionnel. De plus, la Suisse devrait ouvrir complètement son marché de l'électricité. Aujourd'hui, seuls les gros clients peuvent choisir eux-mêmes leur fournisseur. Dans l'acte modificateur unique actuellement en discussion (révision complète de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité), la libéralisation du marché ne devrait avoir aucune chance sur le plan de la politique nationale.

Faute d'accord sur l'électricité, la Suisse est privée d'un raccordement au marché européen de l'électricité. Celui-ci est un mécanisme, qui au sein d'un réseau d'interconnexion,⁻¹⁸ optimise les échanges d'énergie en tenant compte des capacités de transport transfrontalières.⁻¹⁹ Depuis 2016, le couplage des marchés en J-1 (Day Ahead

18 Regroupement de réseaux électriques de différents pays.

19 Dans le cas du couplage de marché, les négociants en électricité doivent uniquement annoncer le prélèvement ou la livraison d'électricité dans une zone de réseau. Les gestionnaires de réseau de transport calculent alors l'utilisation optimale des capacités de couplage et gèrent la demande et l'offre par le biais du prix respectif dans les différentes zones (procédure dite implicite). En revanche, dans un système sans ce couplage de marché, les négociants doivent en outre acheter aux enchères des droits de passage avant de pouvoir livrer ou importer de l'électricité. Ils doivent alors acheter aux enchères des capacités suffisantes pour pouvoir réaliser leurs opérations physiquement. Cela entraîne non seulement des inefficacités considérables dans le système, mais aussi une charge administrative et financière supplémentaire (Meister, 2014).

Market Coupling) réunit 19 pays membres de l'UE, couvrant 85% de la consommation européenne d'électricité. La Suisse aurait dû rejoindre ce mécanisme en 2015 mais en a été exclue en raison de l'absence d'un accord sur l'électricité. La Suisse ne participe pas non plus au projet de couplage de marché européen en jour J, Intraday-Market-Coupling-Project (XBID), introduit en 2018 (VSE, 2020).

Le marché suisse est exclu ou n'est pas représenté dans les calculs de capacité européens. Une prise en compte simplifierait la gestion des congestions ainsi que le maintien de la tension et la régulation de la fréquence du réseau en Suisse et réduirait ainsi le risque de black-out régional. Fin 2021, le gestionnaire du réseau de transport suisse Swissgrid a pu conclure un accord de droit privé avec les gestionnaires de réseau de transport et les autorités de régulation nationales respectives de la région de calcul de capacité Italy North. Swissgrid sera ainsi impliqué dans les méthodes de calcul de capacité transfrontalières ainsi que dans les processus d'échanges de contreparties et de coordination de la sécurité, du moins à la frontière sud. L'accord doit être approuvé à nouveau chaque année par les régulateurs de l'UE (Energate Messenger, 2022). Un autre accord avec un groupe plus important de gestionnaires de réseau de transport en Europe centrale et occidentale n'avance que lentement (Bundesrat, 2022b).

Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'UE ne reconnaît plus les garanties d'origine provenant de Suisse. Cela touche en particulier l'énergie hydraulique locale, puisque les attestations de l'électricité «verte» produite pouvaient être négociées sur les bourses de l'UE. L'Association des entreprises électriques suisses (AES) estime que la perte pour les entreprises suisses s'élève à plusieurs dizaines de millions de francs, car les attestations de l'UE continuent d'être reconnues par la Suisse, ce qui fait baisser le prix des certificats nationaux. La question de savoir si la Suisse doit également retirer les certificats de l'UE en guise de réaction est controversée au sein de l'économie (J. Meier, 2021).

A l'automne 2021, la Suisse s'est vu retirer son statut d'observateur auprès de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Acer) en raison de l'absence d'accord institutionnel. L'Acer définit des méthodes qui sont pertinentes pour la sécurité du système des réseaux de transport. Jusqu'à présent, Swissgrid recevait ces informations et pouvait ainsi reprendre ces normes. Désormais, les informations doivent être obtenues autrement.

On craint en outre qu'il s'ensuive une exclusion de Swissgrid du ENTSO-E, le réseau européen de gestionnaires de réseau de transport d'électricité. Il deviendrait ainsi de plus en plus difficile d'exercer une influence sur les méthodes et processus européens (Swissgrid, 2022).

Le 1^{er} décembre 2021, les pays dits Penta (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse) ont signé un Memorandum of Understanding (MoU) sur la prévention des crises électriques. Celui-ci vise à renforcer la poursuite de la coopération et à permettre le développement de mesures solidaires pouvant être mises en œuvre au niveau régional en cas de crise (Uvek, 2021). La manière dont la coopération avec la Suisse, pays tiers, doit être organisée, n'est pas encore définie. Il est explicitement stipulé que le MoU ne contient aucun droit ou aucune obligation en vertu du droit international et n'a pas l'intention de remplacer ou de modifier les obligations juridiques existantes entre les signataires (Pentalateral Energy Forum, 2021).

A l'avenir, la Suisse sera également exclue de la plateforme d'énergie d'ajustement Terre, qu'elle a pourtant contribué à mettre en place. Cette plateforme règle l'échange transfrontalier d'énergie dite de réglage, important pour la stabilité du réseau électrique. Swissgrid a porté plainte contre la Commission européenne devant la Cour de justice des Communautés européennes. La plainte est encore en suspens. Au total, Swissgrid – en tant que représentante d'un pays tiers – a engagé quatre procédures contre des institutions de l'UE.

La branche suisse de l'électricité compte plus de 30 000 employés (Statista, 2022), avec environ 650 entreprises d'électricité chargées de la production, de la distribution et de l'approvisionnement.

Conséquences

Ces évolutions affectent de plus en plus la sécurité du réseau suisse, conduisent à une augmentation des flux non planifiés d'électricité dans le réseau suisse, ainsi qu'à des coûts croissants de stabilisation du réseau. La Commission européenne a pris position contre la participation de Swissgrid aux plateformes d'énergie de réglage et aux Regional Coordination Centers (RCC), bien qu'elle ait fait preuve de compréhension en ce qui concerne les difficultés techniques (Swissgrid, 2020, 2021).

En outre, la capacité d'importation de la Suisse diminue, ce qui peut être problématique en hiver en période de pics de demande (Stalder, 2019). Cette situation s'aggravera car les Etats membres de l'UE, dans le cadre du paquet Clean Energy, doivent réserver d'ici fin 2025 au moins 70% de leurs capacités transfrontalières pour le négoce entre Etats membres. Les flux avec des pays tiers tels que la Suisse ne sont pas pris en compte (VSE, 2021). Cela peut

causer des surcharges sur le réseau suisse.⁻²⁰ Si les Etats membres de l'UE rencontraient des difficultés pour respecter la règle des 70%, il est possible qu'ils doivent soulager temporairement leurs congestions de réseau internes aux dépens des capacités d'exportation vers la Suisse – autrement dit cela pourrait réduire massivement les capacités d'importation de la Suisse (VSE, 2021). Pourtant, en 2015 déjà, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) identifiait une pénurie d'électricité comme le plus grand risque pour l'économie suisse. Un besoin d'importation croissant en hiver – dans les conditions actuelles – conduit de plus en plus à un fonctionnement du système électrique suisse à la limite de ses capacités.

À court terme, un accord purement technique entre la Suisse et l'UE est absolument nécessaire en tant que solution transitoire afin de gagner du temps pour résoudre les problèmes les plus urgents. A long terme, il ne faudrait pas négocier uniquement sur le thème de l'électricité, il faut viser un accord global sur l'énergie. Avec le tournant énergétique, outre l'électricité, les sources d'énergie telles que l'hydrogène ou les carburants synthétiques gagnent en importance.

20 Pour pouvoir stabiliser à nouveau le réseau, il faut des «actions de médiation». Pour cela, la Suisse utilise principalement l'énergie hydraulique, qui est toutefois nécessaire à la fois pour l'approvisionnement, pour l'énergie de réglage et, à l'avenir, éventuellement aussi comme réserve de stockage.

Secteur/domaine politique: Accord sur la santé

Modification depuis le dernier
monitoring (17.06.2022)



Evolution

En 2008, la Suisse et l'UE ont amorcé des négociations en vue de conclure plusieurs accords dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique. Dans le domaine de la santé, il existe depuis 2015 une version provisoire d'accord, dont la finalisation était cependant subordonnée par l'UE à la conclusion de l'accord institutionnel.

Au sein de l'UE, les Etats membres sont responsables de l'organisation et de la fourniture des soins médicaux; l'UE complète leur travail en favorisant les échanges et en jouant un rôle de coordination. Pour aider les Etats membres à résoudre les problématiques de santé transfrontalières, l'UE est dotée d'une agence d'évaluation des risques: le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM).

Le CEPCM est également intervenu durant la crise du Covid-19. Il a entrepris des études sur l'origine du virus, sa diffusion et les conséquences sanitaires. Le CEPCM a publié des mises à jour hebdomadaires et tenu les Etats membres informés du nombre de cas dans l'UE, tandis que ces pays développaient leurs actions de lutte contre la pandémie.

Conséquences

Au début de la pandémie de Covid-19, la Suisse a obtenu à sa demande un accès partiel au dispositif de l'UE pour la lutte contre les risques sanitaires. Cette participation était limitée à la durée de la crise et ne comprend que les outils concernant le Covid-19. Elle comprenait notamment une coopération avec le CEPCM, mais dans une mesure limitée: ainsi, la Suisse n'est pas incluse dans le système de feu tricolore de l'UE, établi quotidiennement par le CEPCM pour indiquer le niveau de diffusion de la pandémie dans les pays de l'UE et de l'EEE au moyen d'une définition homogène des zones à risque (SRF, 2020).

Cette non-inclusion résulte de l'absence d'accord sur la santé. Sans un tel accord, il n'est pas possible de prolonger une participation complète et institutionnalisée (y compris dans d'autres dispositifs de coordination) au-delà de la durée de la crise. La Suisse n'a ainsi pas accès à Eudamed (voir ci-dessus).



Evolution

Les accords bilatéraux existants ne couvrent que partiellement les prestations de services. L'accord sur les assurances de 1989 ne couvre par exemple que le domaine de la couverture directe des dommages.²¹ En outre, il ne règle que la liberté d'établissement et non l'activité d'assurance transfrontalière (EDA, 2021a). L'accord sur la libre circulation des personnes libéralise également la prestation de services transfrontalière fournie par des personnes, mais uniquement jusqu'à un certain degré (jusqu'à un maximum de 90 jours de travail par an, en respectant la procédure d'annonce) (EDA, 2021a).

En conclusion des négociations sur les accords bilatéraux I, la Suisse et l'UE s'étaient mutuellement engagées «à entamer des négociations sur une libéralisation générale de la prestation de services sur la base de l'acquis communautaire dès que possible» (SGA, 2019).

Conséquences

Les négociations en vue d'un accord sur les prestations de services ont été engagées en 2001, mais interrompues dès 2003 – à la demande de la Suisse (Gemperli, 2010). En 2010, le Conseil fédéral s'est de nouveau prononcé contre un tel accord. Du côté suisse, ce refus s'explique entre autres par le fait que les cantons s'inquiétaient pour la garantie d'Etat accordée à leurs banques cantonales, ainsi que pour le monopole de leurs sociétés d'assurance immobilière. Les banques suisses y voyaient quant à elle encore à l'époque une menace sur le secret bancaire (SGA, 2019). En outre, l'UE et la Suisse poursuivaient des objectifs différents: La Suisse aspirait à la conclusion d'accords sur certains services sectoriels, alors que l'UE voulait au contraire un accord global sur les services, devant inclure dans les négociations des règles sur la concurrence, la protection du consommateur, les aides étatiques, les règles sur la protection des données et la propriété intellectuelle, sur le blanchiment d'argent et le délit d'initié (SGA, 2019).

Certains en Suisse se sont inquiétés de la charge administrative qu'impliquerait un tel accord multisectoriel; c'est ainsi qu'il ne fut pas jugé souhaitable de conclure un accord global (Economiesuisse, 2010). Depuis 2014, les discussions relatives à un accord sur les prestations de services ont repris en vigueur. Pour l'UE, tout accord sur des prestations de service est subordonné à un accord institutionnel.

Les gestionnaires de fortune suisses n'ont que des possibilités limitées de s'occuper de clients de l'UE depuis la Suisse. Ces possibilités devraient même être encore plus limitées à l'avenir sur la base d'une adaptation prévue des directives de l'UE sur les fonds propres (la *Capital Requirements Directive VI*, CRDVI). Le Brexit a déclenché la réforme. L'UE voulait protéger ses banques. Les nouvelles règles devraient limiter massivement la marge de manœuvre permettant d'effectuer des opérations transfrontalières, notamment avec l'Allemagne, à partir de la Suisse (Müller, 2022c). En effet, la réglementation prévue par l'UE supprime de facto la particularité de la réglementation allemande, selon laquelle les banques de pays tiers peuvent acquérir des clients sans avoir de succursale en Allemagne, à condition que les établissements financiers concernés soient bien surveillés dans leur pays d'origine (exemption). La version finale de la CRDIV est attendue d'ici fin 2023 (Allen & Overy, 2023).

21 Il s'agit par exemple de l'assurance ménage, de l'assurance automobile, de l'assurance voyage et de l'assurance responsabilité civile. Les assureurs-vie, les réassureurs ainsi que les régimes légaux de sécurité sociale n'entrent pas dans le champ d'application de l'accord.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Modification depuis le dernier
monitoring (17.06.2022)



Evolution

Avec l'accord sur le transport aérien, les compagnies aériennes suisses bénéficient d'un traitement largement équivalent aux compagnies de l'UE. Cela est particulièrement le cas pour ce qui concerne les neuf libertés du transport aérien («droits de trafic»), qui ont été accordées par étapes aux compagnies dans l'UE. Ces libertés permettent aux compagnies de survoler les Etats étrangers (1^{ère} liberté), d'y faire des escales techniques (par exemple pour réparations) (2^e liberté), ainsi que d'y transporter des passagers (3^e–9^e libertés).⁻²²

Les libertés sur le transport de passagers précisent quelles liaisons aériennes les compagnies étrangères peuvent proposer. Selon la 3^e liberté, une société suisse peut transporter des passagers de Zurich vers Francfort, mais doit se prévaloir de la 4^e liberté pour pouvoir ramener les passagers depuis Francfort vers Zurich. Les 5^e et 6^e libertés concernent les vols avec escale, et qui commencent dans le pays d'origine de la compagnie ou y finissent, ou bien y font leur escale. La 7^e liberté au contraire ne comporte pas d'obligation de contact avec le territoire d'origine de la compagnie. Les 8^e et 9^e libertés s'appliquent au «cabotage», autrement dit aux cas où une compagnie étrangère effectue des vols internes dans un autre pays.

Conséquences

Le potentiel inexploité concerne les 8^e et 9^e libertés. Ce point est plutôt négligeable car peu de compagnies aériennes suisses opèrent à l'étranger.

22 Aperçu des libertés aériennes (*Aereoreport*, 2019).



Evolution

Dans le cadre des accords bilatéraux I en 2002, les échanges de produits agricoles ont été facilités grâce à la réduction des entraves tarifaires et non-tarifaires pour le commerce (accord agricole). En 2004 (dans le cadre des accords bilatéraux II), l'accord de libre-échange a été révisé afin de l'étendre aux produits agricoles transformés tels que le chocolat, le café, les boissons et les pâtes alimentaires.

Pour les matières premières agricoles et les produits du premier échelon de transformation tels que les produits à base de viande, la poudre de lait et la farine, une forte protection à la frontière a subsisté jusqu'aujourd'hui, et ces catégories de produits sont exclues des deux accords. En 2008 ont commencé des négociations pour l'ouverture du marché de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire,⁻²³ mais elles se sont enlisées deux ans plus tard (EDA, 2019b). En 2012, après une forte résistance politique interne,⁻²⁴ elles ont été suspendues. L'UE perdait également intérêt à la poursuite de ces négociations: elle liait l'accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA/FHAL) à la résolution des questions institutionnelles encore ouvertes.

Conséquences

L'ALEA faisait originellement partie d'un nouvel ensemble de négociations comprenant également la sécurité des denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé publique. Dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires, il s'agissait d'étendre l'accord agricole pour permettre une coopération institutionnalisée avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et une participation au système d'alerte rapide sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed: RASFF). Le manque de progrès sur l'ALEA a conduit à suspendre les négociations (EDA, 2019b). Concernant la sécurité des produits, où était fixé l'objectif d'une participation au système d'alerte rapide pour les produits dangereux non-alimentaires (Rapid Alert System for Non Food Consumer Products: Rapex), aucune négociation n'ont eu lieu depuis assez longtemps (EDA, 2019b). Seul a subsisté l'accord sur la santé (voir ci-dessus).

23 Cela comprend l'amont, qui fournit les moyens de production et les biens d'investissement, la production des matières premières agricoles et l'aval, qui transforme les produits agricoles (au premier et au deuxième niveau).

24 Par exemple: Motion 10.3818 «Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE» du 7 mars 2012.



Evolution

La Suisse et l'UE poursuivent des objectifs similaires dans le domaine de l'environnement, tous deux visant la neutralité carbone d'ici 2050. Ils misent pour cela en partie sur les mêmes mesures : depuis début 2020, le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de la Suisse est relié à celui de l'UE. Aux termes de l'accord signé, les quotas d'émissions issus des deux SEQE selon les bases juridiques qui leur sont propres, bénéficient d'une reconnaissance mutuelle. Cela permet aux participants d'utiliser des quotas des deux systèmes pour couvrir leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Suisse peut en outre participer à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Cette possibilité repose sur l'accord sur l'environnement, conclu en 2004 dans le cadre des accords bilatéraux II (EDA, 2019c). L'AEE collecte et analyse des données environnementales dans les pays européens et fournit ainsi une base scientifique pour la politique environnementale européenne. Par sa participation à l'AEE, la Suisse peut profiter du savoir-faire de cette agence et peut de plus contribuer à mettre en place une politique environnementale efficiente à l'échelle internationale (Economiesuisse, 2004).

Conséquences

D'un point de vue écologique, il serait avantageux d'intensifier la coopération dans de nombreux domaines, mais il manque pour cela une base contractuelle. Cette situation peut s'illustrer avec le Pacte vert («Green Deal») : l'UE prévoit de mettre en place différentes mesures motivées par le changement climatique : dans leurs différentes versions envisagées, ces mesures justifient l'instauration d'entraves supplémentaires au commerce, par exemple en raison de prescriptions plus strictes concernant les produits, ou d'un système de compensation du CO₂ aux frontières (CBAM), qui sera introduit progressivement à partir de 2023. Le Conseil fédéral est en train de clarifier l'impact qu'aurait un tel système sur la Suisse et quelles sont les mesures à prendre.

Un accord dans le domaine de l'environnement pourrait entre autres conduire à établir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises suisses et celles de l'UE, à ouvrir le marché intérieur européen également au secteur suisse des technologies écologiques (Cleantech) et à soutenir conjointement les innovations similairement à ce qui se passe pour les programmes de recherche.⁻²⁵

Le négoce du bois est soumis à des règles divergentes, et l'absence d'accord créera des difficultés pour les entreprises suisses : depuis le 3 mars 2013, le règlement européen sur le bois oblige les acteurs du secteur effectuant une première mise sur le marché de l'UE à respecter certaines mesures de précaution. Celles-ci sont destinées à réduire le risque d'utilisation de produits provenant de coupes de bois illégales. Pour le bois déjà sur le marché, il suffit de consigner lors de l'achat/vente le nom du fournisseur et celui du client. L'obligation de diligence raisonnée résultant du règlement sur le bois peut constituer un obstacle commercial pour les (ré-)exportations suisses ; pour assurer l'égalité de traitement des agents effectuant la première mise sur le marché de bois ou de produits dérivés originaires de Suisse et de l'UE, il serait nécessaire de conclure un accord avec l'UE (Bafu, 2021).

25 Dans le domaine de l'environnement, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'exploiter le potentiel dans le domaine des prescriptions sur les produits et de l'utilisation des écolabels, comme la participation de la Suisse à l'écolabel européen (Eco-Label). Il s'agit d'un label de qualité international destiné à identifier les produits de consommation et les services. Certes, les entreprises suisses peuvent déjà obtenir le label écologique, mais elles doivent pour cela s'adresser à l'autorité d'un pays membre de l'UE. C'est un inconvénient, notamment pour la certification des services, qui nécessite des contrôles sur place. Avec un accord, il y aurait la possibilité d'octroyer le label en Suisse (Bafu, 2021). D'autre part, même sans adhérer à ce label écologique spécifique, il serait possible, dans le cadre d'un accord, d'harmoniser les différentes prescriptions environnementales applicables aux produits ou de les reconnaître comme équivalentes.



Evolution

La stratégie numérique de l'UE «Une Europe adaptée à l'ère numérique» comprend trois objectifs principaux: premièrement, mettre la technologie au service des personnes, deuxièmement, créer une économie équitable et compétitive, et troisièmement, créer une société ouverte, démocratique et durable. Ces objectifs – parfois très génériques – sont concrétisés par 35 mesures.

Les mesures de politique numérique de l'UE sont de grande envergure et la Suisse est concernée par les changements réglementaires dans de nombreux domaines. Il n'existe pas encore d'obstacles considérables à l'accès au marché pour la Suisse dans le domaine numérique.

En matière de numérisation, outre la protection des données (voir ci-dessus), la question du commerce numérique revêt un intérêt tout particulier. En 2020, les consommateurs suisses ont acheté en ligne pour 13,1 milliards de francs de biens et marchandises. Cela représente une augmentation de 27,2 % par rapport à l'année précédente (Handelsverband, 2021).

Conséquences

Pour les exportateurs suisses, les obstacles devraient être plus importants. En effet, l'UE utilise de plus en plus d'instruments réglementaires pour imposer ses normes juridiques dans des pays tiers comme la Suisse. Afin de pouvoir demander concrètement des comptes aux entreprises fautives, l'UE mise de plus en plus sur l'obligation de désigner des représentants juridiques domiciliés dans l'UE, qui peuvent être tenus pour responsables en cas de violation des règles par des entreprises de pays tiers (Bakom, 2023).

En contrepartie, de plus en plus de commerçants de l'UE ne livrent plus en Suisse. Cela s'explique principalement par les exigences douanières à satisfaire (documents de douanes, frais de douanes et gestion des retours), ainsi que par la logistique internationale (ZHAW, 2020). De telles entraves douanières apparaissent de plus en plus fréquemment dans le monde entier. Outre les procédures de douanes proprement dites, il s'agit de règles exigeant par exemple la forme écrite qualifiée pour les documents, ou une obligation de résidence, ou la désignation d'un représentant légal sur le marché destinataire (voir ci-dessus).

Pour réduire ces barrières, les pays recourent de plus en plus souvent à des accords commerciaux bilatéraux et régionaux (Lionnet, 2020). Afin d'éviter que la Suisse et l'UE rencontrent de telles entraves à leurs échanges, il sera nécessaire à moyen terme de mettre à jour l'accord de libre-échange (ALE) ou les accords bilatéraux entre les deux partenaires.

En outre, la Suisse, en tant que pays tiers, devrait être exclue des efforts de l'UE visant à créer une «autonomie stratégique ouverte» ainsi qu'une «souveraineté technologique» dans des domaines technologiques sensibles (Bundesrat, 2022b). Cela a des conséquences négatives non seulement pour les fabricants suisses, mais aussi pour la coopération en matière de recherche.

Secteur/domaine politique: Sécurité des produits chimiques

Modification depuis le dernier
monitoring (17.06.2022)



Evolution

Depuis le 1^{er} juin 2007, le règlement pour l'amélioration de la sécurité des produits chimiques (Reach)⁻²⁶ est en vigueur dans l'UE. Il vise à accroître durablement le niveau de protection des personnes et de l'environnement contre les substances à risque. Depuis son entrée en vigueur, Reach est devenu une norme européenne.

Conséquences

Reach impose de sévères exigences pour l'autorisation des produits chimiques, et les industries chimiques suisses doivent également les satisfaire si elles exportent des produits dans l'UE. En 2022, le volume des exportations vers l'UE s'élevait à 63,8 milliards de francs (soit 47% des exportations); les importations de matières premières chimiques et matières chimiques finales en provenance de l'UE représentent un montant de 46,3 milliards de francs par an (71% des importations) (BAZG, 2023).

Un accord avec l'UE pourrait réduire les entraves au commerce et les barrières administratives. Il permettrait en outre l'accès aux données protégées de la base Reach. La possibilité de contribuer à l'évolution continue des actes juridiques offrirait également l'avantage de pouvoir préserver les intérêts de la Suisse. Cela est d'autant plus important que l'industrie chimique est, avec l'industrie pharmaceutique, le secteur le plus important de l'économie exportatrice suisse. Les négociations en vue d'un tel accord n'ont pu être ouvertes à ce jour, car l'UE pose comme préalable la résolution des questions institutionnelles (REACH Compliance GmbH, 2022).

26 Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques.

Secteur/domaine politique: Coopération spatiale

Modification depuis le dernier monitoring (17.06.2022)



Evolution

Grâce à son statut de membre de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), la Suisse a pu participer jusqu'ici à différents projets de l'UE. Notamment aux programmes européens de système global de navigation par satellite (GNSS) Galileo et Egnos, ainsi qu'à l'initiative d'observation de la Terre Copernicus.⁻²⁷

Parce que l'UE est seule gestionnaire de ces programmes, il est important de fixer les modalités pouvant pérenniser la participation de la Suisse.

Conséquences

La participation de l'industrie spatiale et des services à l'adjudication de marché n'est pas garantie.⁻²⁸ Un projet d'accord est prêt depuis le 14 mars 2019 en ce qui concerne le volet technique, mais la signature de l'accord de coopération est subordonnée à l'accord institutionnel.⁻²⁹

27 Les programmes GNSS ont été lancés conjointement par l'UE et l'ESA au milieu des années 1990. En 2011, les deux premiers satellites du système de navigation Galileo ont pu être lancés dans l'espace. Lorsqu'il sera entièrement déployé, Galileo devrait permettre une navigation plus précise à l'échelle mondiale que le GPS américain, aujourd'hui largement utilisé. Le système régional Egnos, en service depuis 2009, vise à améliorer la précision et la fiabilité des signaux émis par les constellations de satellites mondiales. L'objectif de ces programmes est notamment de réduire la dépendance vis-à-vis du GPS américain ou du Glosnass russe, et de garantir la disponibilité des données.

28 Des accords complémentaires auraient également permis de participer à des services liés à la sécurité tels que le service public réglementé (Public Regulated Service, PRS) et Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (Eupsa).

29 De même, l'initiative d'observation de la Terre Copernicus, à la création de laquelle la Suisse a participé, n'a pas encore fait l'objet de négociations. Copernicus a été lancé en 1998 par l'UE et l'ESA et sert entre autres à la surveillance de l'atmosphère, du changement climatique, du sol et de l'environnement marin. La Suisse y participe en tant que membre de l'ESA et, jusqu'à récemment, dans le cadre des programmes-cadres de recherche de l'UE. Elle est en outre active dans différentes institutions travaillant sur mandat de Copernicus. Entre-temps, Copernicus est entièrement dirigé par l'UE, ce qui fait que la participation de la Suisse n'a plus de base juridique. L'association Swissmem craint que la Suisse ne perde l'accès illimité aux données. En outre, le potentiel de commandes futures pour les entreprises suisses innovantes de haute technologie, ouvert par l'exploitation et le développement de Copernicus, serait menacé (*Swissmem, 2020*).

Bibliographie

- Aargauer Zeitung (2022a, février 1). Die 25-Milliarden-Frage: Drohen der Pharmaindustrie nach dem Bruch mit der EU massive Verluste? Aargauer Zeitung. <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/bilaterale-beziehungen-die-25-milliarden-frage-drohen-der-pharmaindustrie-nach-dem-bruch-mit-der-eu-massive-verluste-ld.2245071>
- Aargauer Zeitung (2022b, novembre 13). Rahmenabkommen: Aargauer Firma muss ins Ausland. Aargauer Zeitung. <https://www.aargauerzeitung.ch/aargau/kanton-aargau/rahmenabkommen-aargauer-firma-muss-die-produktion-ins-ausland-verlegen-um-an-forschungsprojekten-teilzunehmen-ld.2370933>
- Aereoreport (2019). Die neun Freiheiten der Luft. <https://aeroreport.de/de/good-to-know/die-neun-freiheiten-der-luft>
- Allen & Overy (2023, avril 25). EU proposal to regulate third country providers of financial services: A further update on CRDVI. Allen Overy. <https://www.allenoverly.com/en-gb/global/news-and-insights/publications/eu-proposal-to-regulate-third-country-providers-of-financial-services-a-further-update-on-crdvi>
- Bafu, Bundesamt für Umwelt (2021). Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU im Umweltbereich. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/thema-internationales/organisationen/beziehungen-zwischen-der-schweiz-und-der-eu-im-umweltbereich.html>
- BAK, Bundesamt für Kultur (2018). MEDIA-Ersatz-Massnahmen. <https://www.bak.admin.ch/bak/de/home/kulturschaffen/film1/internationale-zusammenarbeit/media-ersatz-massnahmen.html>
- BAK Basel Economics (2016). Die Volkswirtschaftliche Bedeutung der Schweizerischen Rheinhäfen: Studie im Auftrag von Port of Switzerland. https://port-of-switzerland.ch/wp-content/uploads/2019/05/BAKBASEL_SRH_Bedeutung-Rheinhäfen.pdf
- Bakom, Bundesamt für Kommunikation (2023). Die Schweiz und die Digitalstrategie der Europäischen Union. <https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/de/dokumente/2023/eudigitalstrategie.pdf.download.pdf/Analysedokument%20EU-Digitalstrategie.pdf>
- Bauenschweiz, Dachverband der Schweizer Bauwirtschaft (2020). Dachverband der Schweizer Bauwirtschaft – Bauenschweiz. <https://www.bauenschweiz.ch/>
- Bauindustrie, Hauptverband der Deutschen Bauindustrie (2022, juillet 6). Der Vorschlag der EU-Kommission für eine neue Bauprodukteverordnung. <https://www.bauindustrie.de/themen/news-detail/der-vorschlag-der-eu-kommission-fuer-eine-neue-bauprodukteverordnung>
- BAV, Bundesamt für Verkehr (2019). Rollmaterial-Zulassungen und Sicherheitsbescheinigungen: Einbezug der Schweiz in die neuen EU-Verfahren noch dieses Jahr geplant (Nr. 72; BAV-News). <https://www.bav.admin.ch/bav/de/home/publikationen/bav-news/ausgaben-2019/ausgabe-september-2019/artikel-3.html>
- BAV, Bundesamt für Verkehr (2021). Zusammenarbeit im Eisenbahnwesen: Schweiz und EU unterzeichnen Beschluss. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-86607.html>
- BAZG, Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit (2023). Swiss-Impex. Datenbank Schweizer Aussenhandelsdaten. <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>
- BBL, Bundesamt für Bauten und Logistik (2023, janvier 20). Inverkehrbringen und Bereitstellen von Bauprodukten. <https://www.bbl.admin.ch/bbl/de/home/themen/fachbereich-bauprodukte/inverkehrbringen-und-bereitstellen-von-bauprodukten.html>
- Beerli, A., Ruffner, J., Siegenthaler, M., & Peri, G. (2021). The Abolition of Immigration Restrictions and the Performance of Firms and Workers: Evidence from Switzerland. *American Economic Review*, 111(3), 976–1012. <https://doi.org/10.1257/aer.20181779>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022a). Beschäftigte nach Wirtschaftsabteilung. https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-0602000000_101/-/px-x-0602000000_101.px/
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022b, mai 3). Ausländische Grenzgänger/innen nach Arbeitskanton, Wohnsitzstaat, Wirtschaftsabteilung und Geschlecht. Bundesamt für Statistik. <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/22484234>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022c, août 25). Wirtschaftsstruktur: Unternehmen. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/industrie-dienstleistungen/unternehmen-beschaeftigte/wirtschaftsstruktur-unternehmen.html>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022d, août 30). Produktionskonto nach Branchen (aggregiert nach Abschnitten) – 1997–2021. Bundesamt für Statistik. <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/23184137>

- BFS, Bundesamt für Statistik (2022e, octobre 21). Bruttoinlandprodukt pro Kanton und Grossregion. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/volkswirtschaft/volkswirtschaftliche-gesamtrechnung/bruttoinlandprodukt-kanton.html>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022f, octobre 21). Bruttowertschöpfung (BWS) nach Kanton und Aktivitäten – 2008–2020. Bundesamt für Statistik. <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/23526478>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2023a). Kultur. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kultur-medien-informationsgesellschaft-sport/kultur.html>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2023b, mars 28). Studierende an den universitären Hochschulen: Basistabellen – 1990–2022. Bundesamt für Statistik. <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/24345359>
- BFS, Bundesamt für Statistik (2023c, mars 28). Tertiärstufe, Fachhochschulen: Studierende nach Hochschule und Fachbereich – 1.8.2000–31.7.2022. Bundesamt für Statistik. <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/24345377>
- Biner, D. (2021, décembre 8). Die EU lässt Meteo Schweiz im Regen stehen. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/schweiz/probleme-mit-der-eu-haben-folgen-fuer-meteo-schweiz-ld.1658893>
- BLV, Bundesamt für Lebensmittel und Veterinärwesen (2021a). Fachinformation: Neues Tiergesundheitsrecht der EU (Animal Health Law AHL).
- BLV, Bundesamt für Lebensmittel und Veterinärwesen (2021b). Übersicht Erlasse des Neuen Tiergesundheitsrechts der EU. BLV.
- BLW, Bundesamt für Landwirtschaft (2022). Agrarbericht 2021 – Landwirtschaftlicher Aussenhandel. <https://www.agrarbericht.ch/de/markt/marktentwicklungen/aussenhandel>
- BMBF, Deutsches Bundesministerium für Bildung und Forschung (2021). Koordinierungs- und Unterstützungsmassnahmen. Der Europäische Forschungsraum – Horizont 2020. <https://www.horizont2020.de/einstieg-csa.htm>
- BMEL, Deutsches Bundesministerium für Ernährung und Lebensmittel (2021). Nationale und europäische Rechtsvorschriften für den Bereich Futtermittel. <https://www.bmel.de/DE/themen/tiere/futtermittel/futtermittel-gesetze-verordnungen.html>
- Bundesrat (2022a, mai 4). Bundesrat erhöht Sicherheit von In-vitro-Diagnostika. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen/bundesrat.msg-id-88630.html>
- Bundesrat (2022b, décembre 9). Lagebeurteilung Beziehungen Schweiz-EU. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/74384.pdf>
- Cash.ch (2023, janvier 2). Neue EU-Zulassungsregeln verursachen Engpässe bei Medizinprodukten. cash.ch. <https://www.cash.ch/news/neue-eu-zulassungsregeln-verursachen-engpasse-bei-medizinprodukten-560067>
- CE Team, CE Engineering (2022, novembre 3). Überarbeitung der Maschinenrichtlinie 2006/42/EG: Kurz vor der Zielgeraden. CE Engineering. <https://ce-engineering.de/ueberarbeitung-der-maschinenrichtlinie-2006-42-eg/>
- Dettling-Ott, R. (2022b, janvier 19). Schweiz ohne EU-Rahmenabkommens: Optionen für die Luftfahrt. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/meinung/nach-dem-scheitern-des-eu-rahmenabkommens-optionen-fuer-die-luftfahrt-ld.1663588>
- Dümmler, P., & Grünenfelder, P. (2021, mai 7). Was die Erosion der Bilateralen kostet. Avenir Suisse. <https://avenir-suisse.ch/was-die-erosion-der-bilateralen-kostet/>
- EC, European Commission (2018). EU gewährt Schweiz Aufschub bei Börsenäquivalenz. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/eu-gewahrt-schweiz-aufschub-bei-borsenaquivalenz-2018-12-17_de
- EC, European Commission (2020). Ab Samstag in Kraft: Viertes Eisenbahnpaket macht Schienenverkehr effizienter, sicherer, erschwinglicher und attraktiver. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/ab-samstag-kraft-viertes-eisenbahnpaket-macht-schienenverkehr-effizienter-sicherer-erschwinglicher-2020-10-30_de
- EC, European Commission (2021a). Notice to stakeholders: Status of the EU-Switzerland mutual recognition agreement (MRA) for medical devices. <https://files.static-nzz.ch/2021/10/19/da39757-f36c-4056-btfe-2b0550f5766d.pdf>
- EC, European Commission (2021b). Culture and Creativity: About the Creative Europe programme. <https://ec.europa.eu/culture/node/819>
- EC, European Commission (2021c). EU–Schweiz: Gegenseitige Anerkennung von Medizinprodukten nicht mehr gültig. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/eu-schweiz-gegenseitige-erkennung-von-medizinprodukten-nicht-mehr-gultig-2021-05-27_de
- EC, European Commission (2021d). Notified bodies Nando. https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm?fuseaction=country.notifiedbody&cou_id=756
- EC, European Commission (2022a). Proposal for a Regulation laying down harmonised conditions for the marketing of construction products, amending Regulation (EU) 2019/2020 and repealing Regulation (EU) 305/2011. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/49315>
- EC, European Commission (2022b, décembre 21). R&I Country Profile—Key Figures—Switzerland. <https://webgate.ec.europa.eu/dashboard/sense/app/a976d168-2023-41d8-acec-e77640154726/sheet/0c8af38b-b73c-4da2-ba41-73ea34ab7ac4/state/analysis>
- EC, European Commission (2023). Horizon Dashboard—Country Profile. <https://webgate.ec.europa.eu/dashboard/sense/app/a976d168-2023-41d8-acec-e77640154726/sheet/d1435e56-cdee-4f5f-8b0d-f49d41ffb6c/state/analysis>

- Economiesuisse (2004). Bilaterale II: Umwelt (Nr. 42/2; Dossierpolitik). https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier_pdf/dosspol_Europa_20041115.pdf
- Economiesuisse (2019). Jedes einzelne bilaterale Abkommen bringt der Schweiz Vorteile (Kündigungsinitiative: Internationaler Marktzugang) [Dossier Politik]. <https://www.economiesuisse.ch/de/dossier-politik/jedes-einzelne-bilaterale-abkommen-bringt-der-schweiz-vorteile>
- Economiesuisse (2010). Schweiz–EU: Bilateralismus im gegenseitigen Interesse. <https://www.economiesuisse.ch/de/publikationen/schweiz-eu-bilateralismus-im-gegenseitigen-interesse>
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2007). Kompetenzen und Vorgehen für Beschlüsse der Gemischten Ausschüsse der sektoriellen Abkommen Schweiz–EG. https://www.eda.admin.ch/dam/europa/fr/documents/publikationen_dea/Aide-m%C3%A9moire-final_fr.pdf
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019a). Bildung, Berufsbildung, Jugend.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019b). Landwirtschaft, Lebensmittelsicherheit, Produktsicherheit und öffentliche Gesundheit. EDA.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019c). Umwelt. EDA.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2020). Kreatives Europa (MEDIA/Kultur).
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021a). Personenfreizügigkeit.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021b, mars). Versicherungen. Schweizerische Europapolitik. <https://www.eda.admin.ch/europa/de/home/bilaterale-abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-bis-1999/versicherungen.html>
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021c, décembre 24). Kreatives Europa – Unterstützung für das Schweizer Filmschaffen. <https://www.eda.admin.ch/missions/mission-eu-brussels/de/home/dossiers/media.html>
- EFD, Eidgenössisches Finanzdepartement (2020, avril). Coronavirus: Bundesrat prüft Überbrückungsfinanzierung für Luftfahrtindustrie. https://www.efd.admin.ch/efd/de/home/das-efd/nsb-news_list.msg-id-78741.html
- Efsa, European Food Safety Authority (2021). Pflanzengesundheit. <https://www.efsa.europa.eu/de/topics/topic/plant-health>
- Energate Messenger (2022, janvier 7). Swissgrid und Kapazitätsberechnungsregion Italy North erzielen Einigung [Review of Swissgrid und Kapazitätsberechnungsregion Italy North erzielen Einigung, von M. Graf]. <https://www.energatemessenger.ch/news/218971/swissgrid-und-kapazitaetsberechnungsregion-italy-north-erzielen-einigung>
- EPFL, École Polytechnique Fédérale de Lausanne (2023, février 9). Monitoring the non-association to Horizon Europe. EPFL. <https://www.epfl.ch/about/facts/monitoring-the-non-association-to-horizon-europe/>
- Etat de Fribourg (2022). Wichtige Ereignisse und Kennzahlen (HES-SO//FR). <https://www.fr.ch/de/vwd/fb/wichtige-ereignisse-und-kennzahlen-hes-sofr>
- Fedlex (2021). Rechtsammlung zu den sektoriellen Abkommen mit der EU – 4.1 Gemischter Ausschuss für Landwirtschaft. <https://www.fedlex.admin.ch/de/sector-specific-agreements/joint-committees-decisions-register/4>
- Fedlex (2022). Vernehmlassung 2021/124. Abgeschlossene Vernehmlassungen – 2021. https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/124/cons_1
- Fischer, P. A. (2023, mars 10). Wie sich der Schweizer Wohlstand mit der Personenfreizügigkeit erhöht hat. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/wirtschaft/nicht-bloss-in-die-breite-mit-der-personenfreizuegigkeit-hat-der-wohlstand-in-der-schweiz-stark-zugenommen-ld.1729544>
- FuW, Finanz und Wirtschaft (2022, décembre 14). Privilegierter Zugang zum EU-Binnenmarkt – EU bleibt weiter hart bei Schweizer Medizinprodukten [Review of Privilegierter Zugang zum EU-Binnenmarkt – EU bleibt weiter hart bei Schweizer Medizinprodukten, von N. Leuenberger]. Finanz und Wirtschaft. <https://www.fuw.ch/eu-bleibt-weiterhart-bei-schweizer-medizin-produkten-700359092730>
- Gafafer, T. (2022a, janvier 7). EU warnt vor Zerfall der Bilateralen, doch hinter den Kulissen ist sie auch pragmatisch. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/schweiz/eu-warnt-vor-zerfall-der-bilateralen-aktualisiert-aber-vertraege-ld.1663090>
- Gafafer, T. (2022b, novembre 17). Bahn: EU stuft Schweiz beim grenzüberschreitenden Verkehr herab. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/schweiz/die-eu-stuft-die-schweiz-beim-grenzueberschreitenden-bahnverkehr-herab-ld.1712679>
- Gafafer, T. (2023a, mars 6). München–Zürich: Billigzug aus Deutschland will SBB herausfordern. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/schweiz/billigzug-aus-deutschland-will-die-sbb-konkurrenzieren-ld.1728744>
- Gemperli, S. (2010, juillet 7). Es soll kein zweites EU-Recht für die Schweiz geben. Neue Zürcher Zeitung. https://www.nzz.ch/es_soll_kein_zweites_eu-recht_fuer_die_schweiz_geben-1.6450611
- GreenBasel (2022, janvier). EU ändert Zulassungsbedingungen: Bewerbung für European Green Capital Award ist für Schweizer Städte nicht mehr möglich. Medienmitteilung. <https://greenbasel.ch/eu-aendert-zulassungsbedingungen-bewerbung-fuer-european-green-capital-award-ist-fuer-schweizer-staedte-nicht-mehr-moeglich/>

- GSI, & ISCM, Institut für Supply Chain Management USG (2021). Logistikmarktstudie. Default. <https://logistikmarktstudie.gsi.ch/logistikmarkt>
- Handelsverband (2021). Facts zur Schweiz 2020. HANDELSVERBAND.swiss. <https://handelsverband.swiss/facts/facts-zur-schweiz/>
- Haute Ecole Arc (2021). Rapport d'activité HE-Arc 2021. <https://www.he-arc.ch/wp-content/uploads/2022/06/RA-HEarc2021-web.pdf>
- HES-SO Valais-Wallis (2021). HES-SO Innovative: Les chiffres de 2021.
- IHEID, Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (2021). The Institute in 2020-2021. https://www.graduateinstitute.ch/sites/internet/files/2020-12/factsheet_guids_2020_2021_7.pdf
- Innosuisse (2022, mai 20). Swiss Accelerator für Start-ups und KMU. Swiss Accelerator. <https://www.innosuisse.ch/inno/de/home/start-your-innovation-project/swiss-accelerator.html>
- Interpharma (2022, août 31). Data center – Volkswirtschaftliche Bedeutung. <https://datacenter.interpharma.ch/starke-wirtschaftspolitische-rahmenbedingungen/volkswirtschaftlicher-impact/>
- IRU, International Road Transport Union (2021). The Mobility Packages 1, 2, 3. European Commission Mobility Package. <https://www.iru.org/who-we-are/where-we-work/europe/european-commission-mobility-package>
- Kislig, B. (2021b, juillet 23). Schweizer Videogame-Entwickler fordern Geld vom Staat. Tages-Anzeiger. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweizer-videogame-entwickler-wollen-geld-vom-staat-376229403410>
- Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates (2021). 21.3095 Mo. Ständerat (Ettlin Erich). Schaffung einer nationalen Berufspilotenlizenz.
- Lenz, C. (2017, avril 28). Elite-Universitäten schliessen Schweizer Studenten aus. Tages-Anzeiger. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/eliteuniversitaeten-schliessen-schweizer-studenten-aus/story/29739288>
- Lionnet, P. (2020). Der digitale Handel fordert die Regulierung der internationalen Wirtschaft heraus. Die Volkswirtschaft. <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2020/02/der-digitale-handel-fordert-die-regulierung-der-internationalen-wirtschaft-heraus/>
- Medtech Zwo (2022). Pragmatische Import-Lösung für die Schweiz. <https://medtech-zwo.de/aktuelles/nachrichten/nachrichten/pragmatische-import-loesung-fuer-die-schweiz.html>
- Meier, J. (2021, septembre 18). Millionenschaden bei Stromfirmen wegen EU-Entscheid. Neue Zürcher Zeitung am Sonntag. <https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/millionenschaden-bei-stromfirmen-wegen-eu-entscheid-ld.1646082?reduced=true>
- Meier, J. (2021, décembre 9). Projekt MeteoSchweiz ausserhalb der EU – CSR Schweizer Radio und Fernsehen. Nachrichten Schweiz. <https://aktuell-schweiz.ch/projekt-meteoschweiz-ausserhalb-der-eu-csr-schweizer-radio-und-fernsehen/>
- Meier, U. (2021, mai 12). EU-Kommission veröffentlicht Vorschlag für eine revidierte Maschinengesetzgebung. Swissmem. <https://www.swissmem.ch/de/aktuelles/detailansicht/eu-kommission-veroeffentlicht-vorschlag-fuer-eine-revidierte-maschinengesetzgebung.html>
- Meier, U. (2023, mai 5). EU-Parlament verabschiedet neue Maschinenverordnung. Swissmem. <https://www.swissmem.ch/de/aktuelles/detailansicht/eu-parlament-verabschiedet-neue-maschinenverordnung.html>
- Meister, U. (2014, mars 10). Handel gibt es auch ohne bilaterales Stromabkommen. Avenir Suisse. <https://avenir-suisse.ch/handel-gibt-es-auch-ohne-bilaterales-stromabkommen/>
- MeteoSchweiz (2022). Zahlen & Fakten MeteoSchweiz. <https://www.meteoschweiz.admin.ch/dam/jcr:8e19ad61-2aef-4cf3-b141-f288538753b7/FACTSHEET-FaktenZahlen-2022-de.pdf>
- Müller, A. (2022c, juillet 18). EU-Regel: Schweizer Banken bald aus Deutschland ausgesperrt? Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/wirtschaft/eu-regel-schweizer-banken-bald-aus-deutschland-ausgesperrt-ld.1691468>
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021a, mars 25). Mehr Geld für Erasmus: 10 Millionen Studenten sollen profitieren. <https://www.nzz.ch/international/mehr-geld-fuer-erasmus-10-millionen-studenten-sollen-profitieren-ld.1608606>
- Oesch, M. (2020). Schweiz – Europäische Union: Grundlagen, Bilaterale Abkommen, Autonomer Nachvollzug (1. Aufl.). EIZ Publishing. <https://doi.org/10.36862/eiz-297>
- Parlament (2021a). 21.3516 Interpellation FDP-Liberale Fraktion – Sicherung des bilateralen Weges: Interessen der Departemente?
- Parlament (2021b). Interpellation 21.3649 – Schweizer Kollateralschaden einer deutschen Steuer aufgrund der fehlenden Börsenäquivalenz? <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20213649>
- Parlament (2021c). 21.3095 Motion Ettlin Erich – Schaffung einer nationalen Berufspilotenlizenz. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=53351>
- Pentalateral Energy Forum (2021). Memorandum of Understanding of the Pentalateral Energy Forum on Risk Preparedness in the Electricity Sector. <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/69332.pdf>

- REACH Compliance GmbH (2022). Die schweizerische Chemikaliengesetzgebung. <https://www.reach-compliance.ch/chchemikalienrecht/index.html>
- Reuschling, M., Conrad, W., & Korte, W. (2020). Branchenstudie – die Wertschöpfung der Schweizer In-vitro-Diagnostik-Branche. *Pipette – Swiss Laboratory Medicine*, 4.
- Rhyn, L. (2020, septembre 16). Austausch mit Erasmus Plus: Schweizer Studierende verpassen Start. *Neue Zürcher Zeitung*. <https://www.nzz.ch/schweiz/austausch-mit-erasmus-plus-schweizer-studierende-verpassen-start-ld.1576948>
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2019). Auswirkungen der Beteiligung der Schweiz an den Europäischen Forschungsrahmenprogrammen. SBFI. <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/dienstleistungen/publikationen/publikationsdatenbank/impact-2019.html>
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2021). Internationale Mobilität in der Bildung. <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/mobilitaet/erasmus.html>
- Schäfer, F. (2021, juillet 7). Ein EU-Beamter liess Schweizer Käser erleichen. *Neue Zürcher Zeitung*. <https://www.nzz.ch/schweiz/rahmenvertrag-eu-beamter-liess-schweizer-kaeser-erleichen-ld.1634212>
- Schöchli, H. (2021, octobre 19). Die Erfahrungen der Medtech-Branche zeigen, was das Scheitern des EU-Rahmenvertrags in der Praxis bedeuten kann. *Neue Zürcher Zeitung*. <https://www.nzz.ch/wirtschaft/schweizer-streit-mit-der-eu-medtech-branche-schiess-auf-bundesrat-und-erwaegt-klage-gegen-die-eu-ld.1651090>
- SGA, Schweizerische Gesellschaft für Aussenpolitik (2019). Faktenblatt Schweiz-EU: Dienstleistungsabkommen – Mal hüst, mal hott. https://www.sga-aspe.ch/wp-content/uploads/2019/03/SGA_FAKTENBLATT_SCHWEIZ-EU_12.pdf
- SNB, Schweizerische Nationalbank (2023). Bankenstatistik. <https://data.snb.ch/de/topics/banken>
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2020). Die Schweiz: Neu weisser Fleck auf Europas Corona-Karte. SWI swissinfo.ch. <https://www.swissinfo.ch/ger/politik/die-schweiz--neu-weisser-fleck-auf-europas-corona-karte/46094520>
- Stalder, H. (2019, avril 3). Schweiz sucht einen Plan B, falls das Stromabkommen scheitert. *Neue Zürcher Zeitung*. <https://www.nzz.ch/schweiz/swissgrid-macht-das-fehlende-stromabkommen-mit-der-eu-zu-schaffen-ld.1472268>
- Stark + Vernetzt (2023, février 22). Interview: Europapolitischer Stillstand blockiert den grenzüberschreitenden Bahnverkehr. *Stark + Vernetzt*. <https://www.europapolitik.ch/blog/europapolitischer-stillstand-blockiert-den-grenzueberschreitenden-bahnverkehr>
- Statista (2020). Bruttowertschöpfung in der Branche Landverkehr und Transport in Rohrfernleitungen, Schifffahrt, Luftfahrt in der Schweiz von 1997 bis 2019. Statista. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/481519/umfrage/bruttowertschoepfung-in-der-branche-verkehr-und-transport-in-der-schweiz/>
- Statista (2022). Anzahl der Beschäftigte im Energieversorgungssektor in der Schweiz von 2011 bis 2020. Statista. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/427695/umfrage/anzahl-der-beschaeftigten-im-schweizer-energieversorgungssektor/>
- Strassheim, I. (2023a, mai 4). Kommentar zu Pharma-Engpässen – Für mehr Medikamente braucht die Schweiz ein EU-Rahmenabkommen. *Tages-Anzeiger*. <https://www.tagesanzeiger.ch/ohne-eu-rahmenabkommen-kommt-die-schweiz-nicht-an-genug-morphin-362892408827>
- SWI, swissinfo.ch. (2022, mars 24). In-vitro-Diagnostik droht ähnliches Schicksal wie Medtech-Branche. SWI swissinfo.ch. <https://www.swissinfo.ch/ger/alle-news-in-kuerze/in-vitro-diagnostik-droht-aehnliches-schicksal-wie-medtech-branche/47459412>
- Swiss Medtech (2021). Schweizer Medtech auf «Drittstaat» zurückgestuft. <https://www.swiss-medtech.ch/news/schweizer-medtech-heute-auf-drittstaat-zurueckgestuft>
- Swiss Medtech (2022, septembre 14). Medtech-Branchenstudie 2022. <https://www.swiss-medtech.ch/news/medtech-branchenstudie-2022>
- Swissgrid (2020). Motion 20.4275 – Stromversorgungssicherheit gewährleisten mittels systemtechnischer Abkommen mit den Nachbarländern. <https://www.swissgrid.ch/dam/swissgrid/about-us/newsroom/positions/201117-positionspapier-po-20-4275-de.pdf>
- Swissgrid (2021). Factsheet: TERRE – Europäische Plattform für die gemeinsame Vorhaltung von Regelleistung.
- Swissgrid (2022). Europäischer Strombinnenmarkt – Mittendrin, aber nicht dabei. <https://www.swissgrid.ch/de/home/operation/market/european-market.html>
- Swissmedic (2021). Neue Regulierung der Medizinprodukte ab 26. Mai 2021. <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/news/mitteilungen/neue-regulierung-mep-26-05-2021.html>
- Swissmedic (2023). MDR/IVDR-Amendement: Sicherstellung der Äquivalenz zu den EU – Medizinprodukteverordnungen. https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/medizinprodukte/marktzugang/abgelaufene_bescheinigungen.html
- Swissmem (2020, novembre 26). Beitritt zu «Copernicus» kann Leben retten. *Swissmem*. <https://www.swissmem.ch/de/aktuelles/detailansicht/beitritt-zu-copernicus-kann-leben-retten.html>
- Swissmem (2022). Jahreszahlen 2019. *Panorama*. <https://panorama.swissmem.ch/de/jahreszahlen-2019.html>

- Swissmem (2023). Aktuelle Kennzahlen. Panorama. <https://panorama.swissmem.ch/de/aktuelle-kennzahlen.html>
- Swissuniversities (2021). Für eine schnelle Assoziierung der Schweiz an Horizon Europe. <https://www.swissuniversities.ch/aktuell/positionen/fuer-eine-schnelle-assoziierung-der-schweiz-an-horizon-europe>
- Triebe, B. (2022, septembre 14). Medizintechnik: Der EU-Ausschluss kostet Schweizer Firmen Geld. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/wirtschaft/medizintechnik-der-eu-ausschluss-kostet-schweizer-firmen-geld-ld.1702546>
- Troxler, I. (2023b, mars 27). Die besten Nachwuchsforscher stehen vor dem Ungewissen. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/schweiz/forschungsstandort-schweiz-es-kann-duester-werden-ld.1731537>
- Uvek, Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (2021). MoU zur Zusammenarbeit in der Stromkrisenvorsorge mit sechs europäischen Ländern. <https://www.uvek.admin.ch/uvek/de/home/uvek/medien/medienmitteilungen.msg-id-86210.html>
- von Burg, D. (2023a, mars 11). EU-Rahmenvertrag 2.0 – Jetzt droht den SBB europäische Konkurrenz. Tages-Anzeiger. <https://www.tagesanzeiger.ch/jetzt-droht-den-sbb-europaeische-konkurrenz-104500896907>
- VSE, Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2020). Internationaler Handel mit Strom, Grünstrom-Zertifikaten und Emissionsrechten. 16.
- VSE, Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2021). «Der Systemstress nimmt zu». <https://www.strom.ch/de/nachrichten/der-systemstress-nimmt-zu>
- Walser, C., & Häfliger, M. (2021a, juillet 23). EU will Schweizer Universitäten die besten Forschenden abwerben. Tages-Anzeiger. <https://www.tagesanzeiger.ch/eu-will-schweizer-universitaeten-die-besten-forschenden-abwerben-213244120219>
- WEF, World Economic Forum (2020). Global Competitiveness Report Special Edition 2020: How Countries are Performing on the Road to Recovery. <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2020/digest/>
- ZHAW, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (2020). Onlinehändlerbefragung 2020. 53.